



— Transition territoriale et écologique

Stratégie 2020-2024

#MondeEnCommun





SOMMAIRE

1. LES ENJEUX DE LA TRANSITION TERRITORIALE ET ÉCOLOGIQUE	4
1.1 Les dynamiques en cours	5
1.2 La nécessité d'une approche territoriale renouvelée	6
1.3 L'impératif écologique : la convergence climat et biodiversité à conjuguer avec une transition juste	6
2. LE CADRE D'ACTION DU GROUPE AFD	8
2.1 Les accords et initiatives internationaux qui engagent la France	9
2.2 Les orientations du CICID et les engagements du groupe AFD	10
2.3 L'action du groupe AFD en faveur de la transition territoriale et écologique	11
3. LA STRATÉGIE TRANSITION TERRITORIALE ET ÉCOLOGIQUE 2020-2024	12
3.1 AXE 1 – Améliorer les conditions de vie de tous et favoriser le vivre-ensemble	14
3.1.1 Assurer l'équité d'accès aux services essentiels	14
3.1.2 Promouvoir un cadre de vie décent, durable et inclusif	17
3.2 AXE 2 – Renforcer l'attractivité des territoires pour une prospérité partagée	19
3.2.1 Lutter contre les fractures et favoriser le rééquilibrage territorial	19
3.2.2 Connecter les territoires pour mieux exprimer leur potentiel	21
3.2.3 Promouvoir des économies inclusives, durables et adaptées au changement climatique	22
3.3 AXE 3 – Accompagner des territoires écologiques et résilients	24
3.3.1 Promouvoir une gestion intégrée des ressources en eau	25
3.3.2 Préserver les écosystèmes et protéger la biodiversité	25
3.3.3 Accroître les capacités d'adaptation aux catastrophes naturelles	27
3.4 Les leviers d'accélération de la transition	29
3.4.1 Améliorer la gouvernance territoriale et planifier un développement durable des territoires	29
3.4.2 Adopter et déployer des approches innovantes et complémentaires	31
3.4.3 Mobiliser les partenaires	32
4. ANNEXES	34
Annexe 1 : Déclinaison géographique des priorités de la stratégie transition territoriale et écologique	35
Annexe 2 : Doctrine de sélectivité des financements pour la transition territoriale et écologique	38
Annexe 3 : Feuille de route biodiversité 2019-2022 du groupe AFD	39
Annexe 4 : Note de cadrage de l'action du Groupe AFD pour les Océans	47
Annexe 5 : Positionnement et interventions du Groupe AFD dans le secteur du Logement, de l'Aménagement et du Développement urbain	48
Annexe 6 : Positionnement et interventions du Groupe AFD dans le secteur des Transports	50
Annexe 7 : Cadre de redevabilité : Indicateurs de la stratégie Transition territoriale et écologique	51
LISTE DES SIGLES	53



1.

**LES ENJEUX
DE LA TRANSITION
TERRITORIALE
ET ÉCOLOGIQUE**

1.1. LES DYNAMIQUES EN COURS

La planète s'urbanise à une vitesse inédite. D'ores et déjà, plus de la moitié de la population mondiale vit en ville ; cette proportion passera à 70 % en 2050. Pour autant, bien qu'elle soit globale, cette tendance n'est pas uniforme : (i) 90 % de la croissance urbaine mondiale a lieu en Asie et en Afrique, avec des caractéristiques qui varient d'un pays à l'autre en termes de vitesse, d'ampleur, de structure du tissu urbain ou encore de maillage territorial ; (ii) la croissance urbaine concerne les mégapoles, mais 75 % de cette croissance se fait et se fera dans les villes intermédiaires de moins de 1 million d'habitants ; (iii) les zones littorales continuent de se densifier alors même que leur positionnement les expose fortement aux effets du dérèglement climatique qui menace de plus en plus la pérennité des installations humaines.

Bien qu'il soit aujourd'hui indéniable que le dynamisme des villes en développement est source de croissance économique et favorise l'essor des classes moyennes, de nombreux problèmes sont soulevés par une urbanisation exponentielle qui, bien souvent, n'a pas été anticipée et n'est par conséquent pas maîtrisée, provoquant une artificialisation des terres qui progresse à un taux deux fois plus élevé que celui de l'urbanisation en elle-même. De plus en plus de villes se retrouvent dans l'incapacité d'absorber un surcroît massif de populations, c'est-à-dire de leur permettre un accès aux services essentiels, à un logement abordable et à un niveau de vie décent.

Parallèlement à ce phénomène d'urbanisation rapide, **les espaces ruraux sont marqués par des dynamiques hétérogènes.** Si de nombreuses zones rurales se vident, d'autres continuent de se densifier, notamment en Afrique, en Asie du Sud, et des fronts pionniers agricoles de peuplement sont actifs en Amérique du Sud et en Asie du Sud-Est, avec de fortes conséquences sur l'environnement.

Sous la pression anthropique et les effets du changement climatique, les écosystèmes se dégradent, avec un impact majeur sur la biodiversité et les services rendus par la nature, notamment auprès des populations les plus pauvres. L'émergence de nouvelles pandémies liées à des pathogènes d'origine animale, comme cela est fortement suspecté dans le cas de la récente crise du COVID-19¹, témoigne des effets néfastes des interférences de l'homme sur la biodiversité. Cette dégradation des écosystèmes met en péril les modèles de développement actuels. En Afrique, par exemple, 500 000 km² de terres sont déjà dégradées du fait de leur surexploitation, et le changement climatique pourrait entraîner des pertes importantes d'espèces végétales

et la disparition de plus de 50 % des espèces d'oiseaux et de mammifères. De même, face aux prévisions en termes d'élévation des températures, les pays partenaires de la France, en particulier en Afrique, seront confrontés à une baisse des rendements (entre 10 et 20 %) de plusieurs cultures stratégiques, notamment céréalières. Accentués par l'insécurité alimentaire et la malnutrition, reparties à la hausse depuis plusieurs années, les mouvements migratoires sont amenés à s'amplifier et à participer à la concentration des populations vers les pôles urbains, les côtes et les zones climatiques plus tempérées, laissant présager une accentuation des tensions sur les ressources, signes précurseurs de crises et de conflits.

Plus que jamais, ces dynamiques appellent un changement de trajectoire. L'ampleur, la force et surtout la rapidité de ces mutations imposent d'agir vite. En effet, les nouveaux paysages urbains et ruraux qui seront dessinés dans 30 ans seront certes les fruits des transitions démographiques, des opportunités économiques, de l'évolution des conditions climatiques et environnementales ou des crises et conflits ; mais ils seront aussi déterminés par les politiques publiques d'aménagement et d'équipement des territoires qui se devront d'être inclusives pour préserver un équilibre social, économique et environnemental dans le cadre d'évolutions profondes.

Il convient donc dès maintenant d'inventer des modèles de développement qui préservent la nature et soient les moins inégalitaires possibles. Il s'agit d'améliorer les conditions de vie de chacune et chacun tout en respectant les grands équilibres de notre planète ; de passer d'une croissance urbaine extensive à une consommation de l'espace plus dense, d'une expansion des surfaces cultivées à une intensification agroécologique, d'une consommation excessive des eaux à des usages optimisés et concertés, etc. La transition territoriale et écologique traduit donc le besoin d'infléchir les trajectoires de développement des pays en prenant en compte les spécificités de chaque territoire, pour veiller à ce que personne ne soit laissé de côté et que l'empreinte écologique de ces trajectoires soit durable.

Le groupe AFD souhaite accompagner ses partenaires – États et collectivités locales, acteurs économiques et société civile – dans ces transitions qui s'imposent à nous tous : pour infléchir les trajectoires de vulnérabilité actuelles et favoriser l'émergence d'un paradigme renouvelé en faveur d'un développement équilibré, cohésif socialement et résilient aux changements climatiques et environnementaux.

¹ Cette stratégie de transition a été rédigée avant la crise sanitaire de 2020 liée au COVID-19, mais le document a été actualisé pour faire référence aux impacts sanitaires de la crise.

1.2. LA NÉCESSITÉ D'UNE APPROCHE TERRITORIALE RENOUVELÉE

Les défis planétaires trouvent en grande partie leurs réponses au niveau local. C'est bien à ce niveau en effet que s'appréhendent les interdépendances et la nécessaire complémentarité entre zones urbaines et rurales et que se développent des solutions adaptées et cohérentes en réponse à des enjeux singuliers et complexes.

En s'engageant en faveur de territoires urbains et ruraux plus solidaires entre eux et plus productifs ensemble, suivant un prisme écologique, le groupe AFD entend mieux prendre en considération les tensions et ruptures d'un monde en transition et ainsi apporter des réponses concrètes pour atténuer les fractures territoriales et renforcer la cohésion.

Ces zones en tension se situent principalement à l'interface entre :

(i) Collectivités locales et territoires

Le territoire, entendu comme une entité cohérente, un bassin de vie et d'activités, représente cette échelle où les enjeux de cohésion sociale, d'écologie et d'attractivité s'expriment. En effet, bien souvent, les dynamiques sociales, économiques et surtout environnementales associées à une collectivité dépassent son périmètre administratif. Ainsi, par exemple, préserver les grands équilibres écologiques (gestion de l'eau, des bassins versants, des corridors de biodiversité) peut supposer une organisation et/ou la définition d'un plan d'action de niveau intercommunal, parfois transfrontalier.

(ii) Territoires urbains, périurbains et ruraux

Les métropoles jouent un rôle de *hub* censé avoir un effet de ruissellement économique sur leur *hinterland*. Dans les faits, elles mettent souvent en tension les zones périurbaines et les espaces ruraux avoisinants lorsque ces derniers ne parviennent pas à tirer parti de la dynamique urbaine. Pour autant, l'accroissement des flux entre ces territoires reflète les réciprocitys et interdépendances qui doivent être autant de leviers pour repenser le développement territorial. Favoriser les synergies et les interactions entre zones urbaines, périurbaines et rurales, y compris celles qui sont transfrontières, sera une des composantes de la transition territoriale et écologique.

(iii) Territoires littoraux ou estuaires et mers/océans

Les mers et les océans sont des sources à la fois d'opportunités, de développement et d'aménités, mais aussi de risques croissants face à l'évolution du climat, à l'épuisement de leurs ressources et à la pollution, notamment plastique. Cette situation, qui s'exprime avec une force particulière dans les territoires insulaires et côtiers, d'Outre-Mer notamment, appelle une prise en compte spécifique en matière d'adaptation au changement climatique, en améliorant les travaux de prospective sur ses effets, et en proposant des solutions de développement résilient. Il s'agira aussi de ne plus « tourner le dos à la mer » et de mettre en place des solutions de préservation et de gestion des espaces océaniques, considérés comme un Commun mondial.

1.3. L'IMPÉRATIF ÉCOLOGIQUE : LA CONVERGENCE CLIMAT ET BIODIVERSITÉ À CONJUGUER AVEC UNE TRANSITION JUSTE

Depuis 2015, les négociations climatiques au sein de la Convention cadre des Nations unies sur les Changements climatiques (CCNUCC) ont reconnu le rôle des forêts, des océans, des sols agricoles, des zones humides et des autres

écosystèmes pour l'absorption du CO₂ ainsi que pour la résilience des sociétés aux impacts du changement climatique.

Partout sur la planète, la dégradation de biodiversité amène de manière accélérée la contribution de la nature au bien-être des populations, au développement humain et à la résolution de la crise climatique et sociale. D'après la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), plus des deux tiers des écosystèmes de la planète – pourtant vitaux pour l'humanité – sont dégradés et certains sont en voie d'effondrement.

De récentes études scientifiques² estiment que les solutions fondées sur la nature pourraient apporter plus de 30 % des mesures d'atténuation nécessaires jusqu'en 2030 pour stabiliser le réchauffement en dessous de 2°C. Et réciproquement, limiter la hausse des températures moyennes de 2°C voire 1,5°C en 2100 est indispensable pour préserver la biosphère. Or, aujourd'hui, seulement 2 % des financements internationaux pour le climat sont favorables à la biodiversité ou mobilisent les écosystèmes.

Par ailleurs et dans le contexte de la crise que traverse le monde actuellement, l'IPBES souligne également que « la destruction de la nature est la crise derrière la crise du COVID-19 ». La conservation de larges écosystèmes interconnectés et la limitation des contacts entre l'homme et la faune sauvage, notamment par la régulation de son commerce, quand il est autorisé, constituent des solutions potentielles pour prévenir l'émergence d'agents pathogènes pour l'homme, pouvant causer des épidémies. En outre, selon l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), 75 % des maladies humaines émergentes sont d'origine animale (domestique ou sauvage). Annoncée de longue date et précédée par d'autres épidémies de source animale (grippe H1N1 de 2009, SRAS, etc.), la crise du COVID19, due à un virus dont l'origine animale est fortement soupçonnée, et ses conséquences humaines et économiques soulignent la pertinence d'agir en faveur de la conservation et de la restauration des écosystèmes et de la biodiversité, mais aussi de renforcer l'approche « One Health » en matière de santé, pour limiter les risques de catastrophes sanitaires tout en renforçant les services rendus aux populations, notamment pauvres et rurales, et la résilience des sociétés.

L'AFD souhaite désormais rendre compte de l'importance de la biodiversité pour l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris, en s'engageant dans une trajectoire de montée en puissance des solutions « climat » favorables à la biodiversité.

Le groupe AFD a ainsi adopté une feuille de route sur la biodiversité 2019-2022 (cf. annexe 3 – Feuille de route biodiversité 2019-22 du groupe AFD) afin de s'engager dès à présent sur la montée en puissance de l'agenda biodiversité en vue de la COP15 de la Convention sur la Diversité Biologique et de ses suites. Dans ce contexte, l'AFD s'engage à doubler ses financements en faveur de la biodiversité d'ici 2025 pour les faire passer de 500 M€ à 1 Md€, notamment par un plus grand *mainstreaming* de la biodiversité (i.e. une plus grande intégration de la biodiversité) dans ses opérations sectorielles.

De plus, l'AFD se fixe un objectif de rehaussement de ses **financements climat favorables à la biodiversité, passant de 15 % en 2018 à 30 % d'ici 2025, soit 1,8 Md€ en 2025, avec un objectif intermédiaire d'1,5 Md€ en 2022.** En particulier, une part grandissante de projets climat et biodiversité sera cherchée dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement, de l'agriculture, de l'élevage et des océans, ce dernier secteur étant à fort potentiel.

Par ailleurs, dans une logique d'alignement des financements de **l'AFD avec la protection de la biodiversité, l'AFD renforce son niveau de vigilance vis-à-vis de projets à forts impacts négatifs sur la biodiversité.** Cela se traduit par l'objectivation de critères de sélectivité renforcés (Annexe 2 – Doctrine de sélectivité des financements pour la transition territoriale et écologique) et une analyse projet par projet pouvant mener à écarter des projets néfastes pour la biodiversité.

En parallèle de ces enjeux de convergence entre climat et biodiversité, le poids des inégalités sociales et économiques s'aggrave partout dans le monde, et il est largement reconnu que les conséquences des dégradations environnementales affectent davantage les pays les plus pauvres et les populations les plus vulnérables au sein de chaque pays. Face à ce constat, le concept de transition juste³ invite à réfléchir et à agir sur les interactions entre ODD environnementaux et sociaux et à faire en sorte que les objectifs de préservation de la planète et de justice sociale se renforcent tout en minimisant les oppositions.

Le groupe AFD souhaite également agir en faveur de cette transition juste afin de faire de la transition écologique un outil de justice sociale et de la justice sociale un moteur de la transition écologique, dans un contexte de développement durable.

² Natural Climate Solutions, Griscom *et al.*, PNAS, 2017.

³ Le concept de transition juste est apparu dans les mouvements syndicaux de l'après-guerre aux Etats-Unis et est progressivement monté en puissance dans les instances internationales (OIT, 2015, Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous ; COP 14, European Commission, The European Green Deal, EC, Brussels, December 2019)



2.

LE CADRE D'ACTION DU GROUPE AFD

2.1. LES ACCORDS ET INITIATIVES INTERNATIONAUX QUI ENGAGENT LA FRANCE

En 2015, les États membres des Nations Unies ont adopté l'**Agenda 2030 pour le développement durable**, avec 17 objectifs qui s'adressent à tous les pays, développés et en développement, tous concernés face aux enjeux globaux. Les thématiques du développement durable sont interdépendantes et exigent une cohérence des politiques publiques et actions sur le terrain. Cela se vérifie particulièrement dans le cadre de la stratégie Transition territoriale et écologique.

Par ailleurs, la stratégie Transition territoriale et écologique est alignée sur les principes des grandes déclarations adoptées par la Communauté internationale ces dernières années :

L'Accord de Paris, adopté en 2015, a marqué de façon historique la reconnaissance par les pays du Nord et du Sud de la nécessité de faire évoluer les modèles de développement actuels. Trois objectifs de long terme sont fixés : (i) contenir l'élévation de la température moyenne mondiale nettement en dessous de +2 °C, qui suppose que les émissions nettes de GES mondiales deviennent nulles entre 2050 et 2100 ; (ii) renforcer les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et promouvoir un développement à faible émission de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire ; et (iii) rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques.

L'adoption du **Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement** a également marqué un tournant important dans l'agenda international du développement. S'inscrivant pleinement dans le cadre des ODD, la conférence a reconnu le rôle stratégique des autorités locales, acteurs légitimes et pertinents pour construire des réponses innovantes au plus proche des besoins des populations (art.34). Compétentes pour prendre les décisions relatives au développement durable des territoires, elles doivent ainsi être soutenues par les États et institutions financières pour mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires ainsi que les capacités techniques et technologiques adéquates.

La 3^e conférence des Nations unies sur le logement et le développement urbain durable, Habitat III (Quito, 2016) a permis d'établir **un nouvel Agenda urbain mondial** fixant le cadre stratégique et normatif international pour les vingt prochaines années. Ce plan d'action pour tous les acteurs de la ville précise les conditions de mise en œuvre d'un développement innovant et dynamique, respectueux des hommes et de l'environnement.

Enfin, les trois **Conventions des Nations Unies sur le Climat, sur la diversité biologique et sur la Désertification** témoignent d'un engagement de 193 pays pour lutter contre la dégradation actuelle, rapide et déjà souvent irréversible, des conditions de vie sur notre Planète (climat et biosphère). La 15^e Conférence des Parties à cette convention aura lieu à Kunming (Chine) en mars 2021 pour fixer de nouveaux objectifs à l'horizon 2030, après ceux fixés à Aichi en 2010. Une vision partagée pour l'horizon 2050 devrait s'en dégager, pour que la diversité biologique soit valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples.

2.2. LES ORIENTATIONS DU CICID ET LES ENGAGEMENTS DU GROUPE AFD

Afin de participer pleinement à la mise en œuvre des engagements pris par la Communauté internationale, notamment les objectifs du développement durable et l'Accord de Paris, **le Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) s'est réuni en février 2018 afin de déterminer les priorités thématiques et géographiques de l'aide publique au développement de la France.** Le CICID a ainsi permis de préciser les objectifs, moyens et modalités d'une politique de développement et de solidarité internationale renouvelée, en faveur d'un monde en commun qui doit se tourner vers la jeunesse, en particulier celle du continent africain.

Le Plan d'orientation stratégique (POS) IV adopté pour le groupe AFD en août 2018 reprend et décline les orientations du CICID. En prenant deux grands engagements, 100 % Accord de Paris et 100 % lien social, le Groupe entend concilier la lutte contre la pauvreté et les inégalités avec la lutte contre le changement climatique.

L'AFD s'engage à assurer la cohérence de tous ses financements, dans chaque pays, avec un développement bas carbone et résilient au sens de l'Accord de Paris. De plus, 50 % de ses financements en volume devront présenter des co-bénéfices climat en termes d'atténuation ou d'adaptation.

L'AFD s'assurera également que toutes ses actions permettent de renforcer le lien social entre les populations et entre les territoires, ou, à tout le moins, qu'elles ne l'affaiblissent pas : en travaillant à la réduction des inégalités, à l'amélioration de l'accès aux biens et services essentiels, ainsi qu'à l'insertion économique des populations et des territoires. Dans ce cadre, 50 % de ses financements en volume devront avoir un impact positif sur la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.

Enfin, le groupe AFD se fixe comme objectif de renforcer la convergence des enjeux climat et biodiversité (cf. 1.3) : d'ici 2025, 30 % de ses financements climat devront être favorables à la biodiversité.

En se positionnant en appui aux dynamiques territoriales, le groupe AFD reconnaît que tout projet se conçoit dans le cadre d'un contexte local spécifique, par rapport à des initiatives en cours et à des logiques d'acteurs. L'AFD sera attentive à la nécessité d'ancrer les projets dans leur contexte politique, institutionnel, social, et de les concevoir en fonction de bassins de vie et d'activités, soit, bien souvent, au-delà des strictes limites administratives associées au projet, afin de maximiser les impacts.

L'AFD encouragera les approches multi-sectorielles, indispensables en matière d'aménagement du territoire, valorisant le continuum urbain-rural, et en matière de recherche de solutions adaptées aux caractéristiques du territoire et, si possible, fondées sur la nature.

2.3. L'ACTION DU GROUPE AFD EN FAVEUR DE LA TRANSITION TERRITORIALE ET ÉCOLOGIQUE

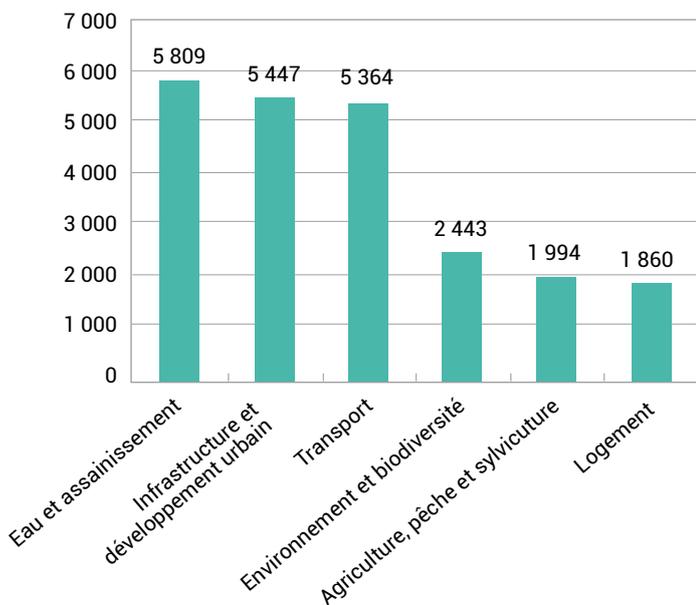
La Transition territoriale et écologique regroupe les secteurs de l'eau et de l'assainissement, des mobilités, du logement, de l'agriculture, de la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, de la décentralisation et de l'aménagement du territoire, et cela en milieu rural comme urbain. De par la largeur de son périmètre, elle concentre 43 % des autorisations de financement entre 2015 et 2019. En 2019, les autorisations d'engagements s'inscrivant dans le cadre de cette stratégie territoriale et écologique se sont élevées à 5,6 milliards d'euros sur les 14 milliards d'euros engagés à l'échelle du Groupe, dont près de 350 millions d'euros associés à l'activité de Proparco (filiale secteur privé). Depuis 2015, les autorisations de financement liées à cette transition ont rapidement progressé, passant de 3,1 milliards d'euros en 2014 à 5,6 milliards en 2019 (+81 %), soit à un rythme légèrement supérieur à celui de la moyenne du Groupe (+70 %). Depuis 2015, le volume de financement de Proparco en faveur de la transition territoriale et écologique a plus que triplé. Les infrastructures de transport, les systèmes d'assai-

nissement et d'approvisionnement en eau potable et les financements relatifs au développement des villes concentrent plus de 70 % des autorisations de financement de la Transition sur la période 2015-2019.

Cette Transition participe fortement aux objectifs climat du groupe AFD : sur 2015-2019, 54 % des financements présentaient des co-bénéfices climat. En 2019, cette contribution s'élevait à 58 %. En matière d'égalité entre les femmes et les hommes, les résultats dépassent les objectifs du Groupe qui prévoient que 50 % des volumes annuels aient un objectif ou, a minima, une composante axée sur le genre. En 2019, près de 55 % des volumes de financement de la transition territoriale et écologique ont contribué à l'égalité femmes-hommes.

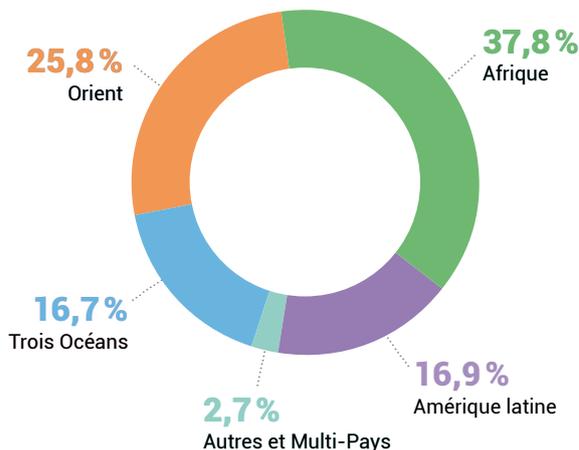
Sur l'année 2019, le volume des autorisations de financements relatifs à la protection de l'environnement et de la biodiversité a triplé, passant de 336 millions d'euros à 1 042 millions d'euros entre 2018 et 2019.

Répartition du volume des autorisations de financement, période 2015-2019, en millions d'euros



En termes d'instrument financier, et avec près de 4,5 milliards d'euros d'autorisations de financements en 2019, le prêt souverain reste le principal instrument financier du groupe AFD pour conduire les projets relatifs à la transition

Répartition des autorisations de financement par zone géographique, en pourcentage, 2019



territoriale et écologique (près de 80 % des financements). Il est largement utilisé pour promouvoir les transports (95 %), le secteur des infrastructures et le développement urbain (85 %) et l'eau et l'assainissement (64 %).

3.

**LA STRATÉGIE
TRANSITION
TERRITORIALE
ET ÉCOLOGIQUE
2020-2024**

Réussir la transition territoriale et écologique, c'est développer le potentiel de chaque territoire et s'assurer qu'il apporte des réponses aux enjeux de population, de planète et de prospérité repris dans les objectifs de développement durable. C'est placer l'être humain au centre des préoccupations tout en veillant à ce que son empreinte écologique soit durable. C'est renforcer la capacité des acteurs et des écosystèmes à poursuivre leur développement malgré

l'avènement de stress et de chocs. Pour ce faire, les responsables politiques et techniques compétents, des niveaux national et local, doivent, dans une vision de long terme, assurer l'accès aux services essentiels, développer les infrastructures et l'économie locale, tout en protégeant le capital naturel et en renforçant la cohésion sociale. Ces enjeux concernent les territoires urbains comme ruraux, les forêts et zones humides comme les océans.



La stratégie de transition territoriale présentée ici embrasse ces trois axes et ces trois accélérateurs tout en restant intelligible et en lien avec les réalités « sectorielles » des opérations financées par l'AFD sur le terrain.

Il convient ainsi de souligner – et c'est un point essentiel – que les trois axes d'intervention ne représentent pas des approches disjointes de l'AFD, mais bien une vision d'ensemble pour laquelle, dans chaque territoire, les conditions de vie (*People*), l'attractivité et la prospérité (*Prosperity*) et la résilience écologique (*Planet*) sont trois dimensions indissociables de l'action.

Alors pourquoi les séparer en trois parties ?

Ce choix répond à la réalité d'une demande d'aide au développement qui s'exprime principalement à travers l'une des trois catégories ci-dessus (*People, Prosperity, Planet*) et beaucoup plus rarement en demande de développement territorial tous secteurs confondus.

Qu'est ce qui est donc nouveau avec cette stratégie ?

L'AFD s'engage ici avec précision dans la Transition territoriale et écologique par l'intégration, projet par projet et dans les différents territoires d'intervention, des trois dimensions *People-Prosperity-Planet*. Il s'agira, concrètement, d'envisager la prise en compte systématique de ces trois dimensions, tout en reconnaissant que chaque demande et chaque projet est construit en général sur une thématique de développement sectorielle. Cela veut dire des projets plus riches et parfois plus complexes, prenant en compte les différentes dimensions du développement durable et associant bien souvent plusieurs maîtrises d'ouvrage. Cela requiert ainsi un effort accru pour une action plus synergique et intégrée à l'échelle des territoires urbains et ruraux.

Enfin, cette stratégie basée sur l'approche territoriale est au croisement de toutes les autres transitions soutenues par le groupe AFD : la Transition démographique et sociale, la Transition énergétique, la Transition politique et citoyenne, la Transition numérique et technologique et la Transition économique et financière.

⁴ Les territoires écologiques sont entendus comme des territoires dont les services écosystémiques et la résilience sont maintenus ou améliorés.

3.1. AXE 1 – AMÉLIORER LES CONDITIONS DE VIE DE TOUS ET FAVORISER LE VIVRE-ENSEMBLE

Permettre à tous les habitant.e.s d'un territoire, urbain ou rural, de mener une vie décente et de se réaliser pleinement est un engagement fort de l'AFD. La réalisation de celui-ci nécessite d'œuvrer en faveur d'un accès pour tous, et sur tous les territoires, aux équipements et services essentiels (eau, assainissement, énergie⁵, gestion des déchets et mobilité, éducation et santé⁶). Il s'agira également de développer un cadre de vie durable et agréable, via l'accès à un logement de qualité à un coût abordable, à des espaces publics verts, et à une alimentation suffisante, saine et diversifiée. Assurer l'équité d'accès aux services essentiels tout en favorisant le développement d'un cadre de vie de qualité pour tous participera, *in fine*, à favoriser le mieux vivre ensemble.

3.1.1 Assurer l'équité d'accès aux services essentiels

Selon les contextes, il s'agira de développer des réseaux cohérents d'infrastructures et équipements structurants, qu'ils soient collectifs ou individuels, à domicile ou dans les institutions publiques. Le groupe AFD soutiendra ainsi la mise en place de services :

- Inclusifs et donc accessibles à tous, ce qui suppose une bonne desserte des zones éloignées des centres mais aussi des poches de pauvreté, rendue possible par des solutions techniques adaptées et une tarification (de l'accès au service et du service lui-même) ajustée aux revenus des populations ;
- Durables, grâce à des solutions moins émissives en gaz à effet de serre et protectrices des ressources naturelles et de la qualité de l'air ;
- Sûrs et sécurisés, notamment pour les femmes, les enfants et les personnes ayant à vivre avec un handicap, particulièrement dans les transports, les espaces publics et en matière d'assainissement ;
- Bien gérés, c'est-à-dire fruits d'une planification stratégique et participative, prenant en compte les objectifs d'adaptation au changement climatique, et exploités dans un souci de performance des opérateurs qu'ils soient publics ou privés.

Le respect de ces quatre principes guidera l'accès, pour tous, aux services essentiels⁷ que sont les services d'eau, d'assainissement, de collecte et de gestion des déchets et de mobilité.

Garantir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous

Au cœur des enjeux du développement durable, l'accès à l'eau et à l'assainissement est reconnu comme un droit humain par les Nations Unies depuis 2010. La communauté internationale en a ainsi fait une priorité de la lutte contre la pauvreté et des avancées significatives ont été réalisées. Néanmoins, de nombreux progrès restent encore à accomplir : plus de deux milliards de personnes n'ont pas accès à un service d'eau potable de qualité à domicile, et plus d'une personne sur trois ne dispose pas d'un assainissement adapté⁸.

Vecteur de santé publique, de dignité ou encore d'émancipation des femmes, l'accès durable et non discriminatoire à ces services favorise l'engagement dans la vie économique et sociale du territoire. Leur absence ou leur mauvaise qualité est à l'inverse facteur de ségrégation, de dégradation environnementale et génératrice d'instabilité.

Afin de participer à l'atteinte de l'ODD 6 d'ici 2030, le groupe AFD poursuivra et amplifiera son action en faveur d'un accès pour tous à un service d'eau potable et d'assainissement géré en toute sécurité. À cet effet, le Groupe financera les infrastructures d'approvisionnement garantissant la potabilité de l'eau, la continuité, l'accès à domicile ou en points d'eau collectifs (bornes fontaines, puits, etc.). Dans tout projet d'eau potable, l'AFD attachera une attention particulière au traitement des eaux usées associées et financera en parallèle des infrastructures d'assainissement, le plus souvent possible et en fonction de l'analyse des contextes (interventions des autres bailleurs, maturité du secteur, etc.). L'AFD cherchera à financer des infrastructures et des équipements, qu'ils soient collectifs ou autonomes, sur l'ensemble de la filière assainissement : du traitement à la valorisation des eaux usées et des autres sous-produits du traitement.

⁵ Transition énergétique.

⁶ Transition démographique et sociale.

⁷ L'accès à l'énergie est abordé dans la stratégie Transition énergétique 2019-2022, <https://www.afd.fr/fr/strategie-transition-energetique-2019-2022>

⁸ WWAP (Programme mondial de l'UNESCO pour l'évaluation des ressources en eau). 2019.

Le Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2019 : Ne laisser personne pour compte. Paris, UNESCO.

Afin de maximiser l'impact de ces actions sur l'ensemble de la population et d'assurer l'équité d'accès aux services, le Groupe veillera en particulier (i) aux dispositifs sociaux permettant aux plus vulnérables, notamment aux femmes en situation précaire, d'accéder au service à un tarif abordable ; (ii) à la couverture des institutions publiques et collectives (en particulier les écoles et les établissements de soin⁹) ; (iii) à la mise en place de solutions techniques adaptées aux contraintes des territoires (péri-urbain, ruraux, etc.) et à leurs caractéristiques socio-culturelles ; et (iv) aux actions de promotion de l'hygiène. Par ailleurs, l'AFD accordera une attention particulière aux zones présentant des taux élevés de prévalence de la malnutrition¹⁰ ou du choléra pour l'extension des services.

Afin de contribuer à la transition écologique des territoires, l'AFD privilégiera les interventions qui intègrent des externalités environnementales et des effets du changement climatique (en particulier sur l'évolution des ressources en eau). Tous les projets contribueront à renforcer la résilience des territoires aux effets du changement climatique. À cet effet, l'AFD assurera la promotion des solutions vertes (fondées sur la nature) en complément ou en substitution des solutions grises traditionnelles. Les solutions intégrant tant les externalités que les co-bénéfices sur le long terme (estimation sur la durée de vie des ouvrages) seront privilégiées. Elles devront prendre en considération les principes « ne pas nuire » (*do no harm*) et « sans regret » (*no regret*).

Enfin, des actions de renforcement des performances techniques et financières des opérateurs (publics, privés, locaux, nationaux) seront assurées afin d'améliorer la qualité et la durabilité des services.

Améliorer la collecte, la gestion et la valorisation des déchets solides

En l'absence de filières structurées de collecte et de traitement des déchets ménagers, la production de déchets solides génère de fortes dégradations des conditions d'hygiène et de salubrité. Par ailleurs, elle induit des nuisances et dégradations environnementales majeures, contribuant directement à la pollution des milieux terrestres et des océans.

Avec pour objectif d'étendre l'accès à un service de qualité pour tous les habitants, la stratégie de l'AFD dans le secteur des déchets solides vise à améliorer la gestion de l'ensemble de la filière (réduction de la production de

déchets, pré-collecte, collecte, transport, élimination, valorisation). L'AFD cherchera notamment à prendre en compte les travailleurs informels, très nombreux dans le secteur et particulièrement vulnérables alors qu'ils sont souvent pourvoyeurs de solutions efficaces, innovantes et résilientes. Dans ce cadre, les projets pourront présenter des opportunités pour travailler sur la réduction des inégalités femmes-hommes et promouvoir l'autonomisation des femmes.

Par ailleurs, les projets soutenus chercheront systématiquement à avoir un impact positif sur le climat, à travers le captage et le traitement des gaz produits par la matière organique des déchets (torchage ou valorisation), permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Au-delà, il s'agira de faire la promotion des pratiques de réduction à la source et réemploi des matériaux.

La continuité des services de gestion des déchets solides de manière sûre et durable est essentielle pour la santé publique, y compris en période de crise sanitaire. Au-delà de protéger l'ensemble des travailleurs, formels et informels, du secteur, il s'agira de gérer en priorité les déchets à risques infectieux. À cet effet, l'AFD encouragera l'intégration de composantes spécifiques au sein des projets de gestion des déchets qu'elle finance.

L'initiative *Clean Oceans*

Le groupe AFD contribue depuis 2018, aux côtés de la BEI et de la KfW, à l'initiative *Clean Oceans*, qui cible en premier lieu l'Asie, l'Afrique et le Moyen-Orient. L'objectif est d'encourager les projets visant à ramasser, trier et traiter les déchets avant qu'ils n'atteignent la mer. L'initiative vise également à améliorer la gestion des déchets dans les ports ; à mieux traiter les eaux usées qui se jettent dans les rivières et océans ; à soutenir les mesures de prévention du plastique, le développement du marché pour le recyclage ; à sensibiliser le public. Outre l'apport de financements, l'enjeu sera également d'attirer les investissements du secteur privé.

Dans le cadre de cette initiative, l'AFD a ainsi accordé en 2019 un financement de 3 millions d'euros pour un projet de gestion des déchets dans la région Pacifique (collecte, tri et valorisation) qui devrait permettre de développer des solutions innovantes (appels à projets pilotes) et de renforcer les capacités des autorités locales.

⁹ L'action extérieure de la France pour l'eau et l'assainissement, MAEDI 2014.

¹⁰ La France se fixe comme ambition d'atteindre d'ici 2024 une part de 15 % des engagements de l'AFD dans les secteurs de la santé, de l'agriculture et de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement, contribuant à la nutrition, dans les pays concernés par la feuille de route nutrition et selon la méthodologie du marqueur OCDE (Stratégie internationale de la France pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable 2019-2024, p. 28)

Agir pour des systèmes de mobilité durables et inclusifs

Parce qu'il s'agit d'un puissant levier en faveur de l'accès aux services et à l'emploi, du désenclavement des territoires marginalisés ou éloignés, mais aussi de la sécurité (via la limitation de la mortalité sur les routes), l'AFD fera de la mobilité une composante essentielle de son action en faveur du développement des territoires (cf. Annexe 6 sur le Positionnement et les interventions du groupe AFD dans le secteur des Transports).

EN VILLE – Face à un développement économique rapide et une augmentation des flux de personnes et de marchandises, préserver ou construire des systèmes de mobilité durables est un défi crucial pour les villes.

L'AFD agira pour une meilleure intégration de la planification du développement urbain et des transports à toutes les échelles (rue/quartier/métropole) en vue d'une urbanisation plus dense, compacte et mixte, permettant de limiter le nombre et la longueur des déplacements et donc les émissions mais aussi le coût des infrastructures par habitant. Elle fera également la promotion des modes « actifs » (vélo, marche à pied, etc.) et elle encouragera un partage équitable de l'espace urbain. Enfin, elle poursuivra ses efforts pour développer une offre de transports collectifs de qualité et sûrs (notamment systématisation d'actions pour favoriser l'accès des femmes aux services de mobilité, en particulier accessibilité, lutte contre le harcèlement et les violences, et accès à l'emploi), comme alternative crédible à la voiture, avec des transports de masse (métro, tramway, BRT...) bien articulés à une desserte plus fine (bus ou minibus urbains, etc.), et plus généralement, favorisant l'intermodalité des transports. À ce titre, l'AFD soutiendra la modernisation du transport artisanal, principal mode de transport urbain en Afrique.

Le BRT de Peshawar, au Pakistan, un concentré de bonnes pratiques au service des habitants et du développement durable de la ville

L'AFD cofinance à hauteur de 130 millions d'euros le premier réseau de BRT (Bus Rapid Transit) de la ville de Peshawar. C'est une solution de transport massif offrant une qualité de service et une capacité de transport de voyageurs comparable à celle d'un métro pour un coût d'investissement incomparablement plus faible. La ville disposera ainsi de bus réguliers car prioritaires, avec des couloirs de circulation dédiés et accessibles aux personnes à mobilité réduite. Le projet est d'autant plus exemplaire qu'il est sobre en carbone (bus hybrides à moteurs diesel-électriques).

Parce qu'une bonne articulation des différents modes de transport, permettant les correspondances au cours d'un même déplacement « de porte à porte », répond au besoin du plus grand nombre, des plus enclavés notamment, l'AFD encouragera une intermodalité à la fois physique, billettique et tarifaire. Cela se traduira par l'aménagement de pôles d'échanges modernes, associant commerces et services aux traditionnelles fonctions des gares, afin de créer des lieux ouverts sur la ville, capables de structurer des centralités urbaines. Cela induira également le développement de solutions numériques permettant de faciliter des chaînes de déplacements mieux intégrées.

Enfin, l'AFD s'attachera à agir sur les leviers permettant de limiter les nuisances des modes polluants (voiture thermique solo, en premier lieu) : promotion du partage des véhicules, mise en place de péages urbains, gestion du stationnement, verdissement des flottes, promotion des motorisations électriques, mais aussi hybride ou à biogaz, etc. Le secteur des transports représentant une part importante des émissions de GES des villes (entre 20 et 50 %), leur optimisation sera un levier puissant de sobriété, d'efficacité énergétique mais également un facteur d'amélioration de la santé publique (cf. qualité de l'air dans 3.1.2).

La sécurité routière

Les accidents de la route tuent chaque année 1,3 million de personnes dont 90 % dans les pays à revenu faible ou intermédiaire (OMS, 2017) qui pourtant ne concentrent que la moitié des véhicules. Le traitement de la sécurité routière sera une composante systématique des projets routiers, particulièrement en zone urbaine où se conjuguent densité, proximité des habitations et besoins d'accessibilité piétonne (trottoirs, passages piétons).

EN MILIEU RURAL – L'AFD continuera de financer le transport rural pour faciliter l'accès des populations aux services et renforcer le lien social, favoriser le développement économique et contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des zones vulnérables. Les bonnes pratiques suivantes seront systématiquement appliquées : diagnostic des besoins de mobilité pour rationaliser les investissements, traitement des points critiques plutôt que renforcement de tout le linéaire, adaptation des matériaux de construction pour une meilleure résilience des infrastructures aux intempéries et chaleur, attention portée à la conception des ouvrages pour une praticabilité en toutes saisons, approches territoriales pour favoriser l'intégration, approches participatives dans la planification, la construction et la maintenance pour impliquer plus fortement les populations concernées (travaux mobilisant les habitants et générant des revenus, créations de comités locaux, ...).

3.1.2 Promouvoir un cadre de vie décent, durable et inclusif

Favoriser l'accès au logement et améliorer les conditions d'habitation

Confrontés à une croissance urbaine rapide qu'ils ont du mal à anticiper ou accompagner, les pouvoirs publics des villes en développement se trouvent bien souvent dans l'incapacité de répondre aux besoins en termes de logement. Pour autant, trouver des moyens pour améliorer les conditions de vie des citoyens sera l'un des défis les plus pressants des prochaines décennies, notamment pour les gouvernements africains, qu'ils soient nationaux ou locaux. En effet, les villes africaines, qui accueillent aujourd'hui 472 millions d'habitants, abriteront plus de 1,2 milliard de citoyens à l'horizon 2050.

Au-delà du déficit quantitatif, l'enjeu porte sur la qualité des logements et leur conformité aux besoins des habitants, sur leur localisation (réduction de l'empreinte sur les

milieux naturels et prise en compte des risques liés au changement climatique), et leur insertion dans le tissu urbain et dans une dynamique économique durable, selon un modèle soutenable tant pour les ménages bénéficiaires qui doivent être en capacité de payer, que pour les collectivités locales gestionnaires.

Dans ce contexte, le groupe AFD appuiera autant que possible l'élaboration de politiques nationales et locales de l'habitat, ainsi que le développement d'outils et de dispositifs de financement permettant de développer une offre qualitative, diversifiée et adaptée à la demande, plus particulièrement pour les populations à faibles ressources. Elle accompagnera les partenaires dans l'identification et l'acquisition de réserves foncières préservées et adaptées. Le Groupe cherchera également à développer une approche environnementale des bâtiments, qui sera ciblée notamment sur l'efficacité énergétique des logements, en construction ou en réhabilitation, et privilégiant le choix des matériaux locaux adaptés au climat.

Logement social en Équateur : un toit pour chacun

Malgré des avancées considérables, l'offre immobilière en Équateur présente un fort déficit quantitatif et qualitatif. Pour le combler, l'État a développé un programme de subventionnement au logement social qui permettra la construction de 220 000 logements. L'AFD finance à hauteur de 71 millions d'euros les lignes destinées aux ménages les plus modestes : (i) des aides directes pour financer la construction de logement, notamment pour les plus vulnérables et les femmes cheffes de famille, (ii) des aides pour

compléter l'apport initial des ménages lors de la souscription d'un prêt hypothécaire. En parallèle, l'AFD soutient l'émergence d'un nouveau produit de location-accession pour les ménages n'ayant pas accès au système bancaire traditionnel. Le programme se caractérise également par une plus grande attention portée à la qualité des opérations qui, outre des critères de proximité aux centres urbains, incluent des équipements socio-collectifs.

Communautés intégrées au Mexique : efficacité énergétique et mixité sociale

Proparco est entrée dans le capital de VINTE, société de construction de logements durables, dont la stratégie est fondée sur un concept unique au Mexique de développement de communautés intégrées. L'activité de la société couvre l'intégralité de la chaîne de valeur de la construction urbaine (acquisition des terrains, obtention des permis, urbanisme, design, construction et commercialisation des lots) offrant à ses clients un produit final qui comprend l'intégralité des infrastructures de base d'une ville de taille moyenne (eau, électricité, routes, santé, éducation, parc, terrains de sport,

espace de jeux, etc.). VINTE intègre dans son offre un panel de logements à différents tarifs, favorisant ainsi au sein d'une même communauté un espace de forte mixité sociale. Son approche vise à promouvoir un cadre de vie basé sur les valeurs de la communauté et la protection de l'environnement grâce à une utilisation plus efficace des ressources naturelles. La conception des logements permet des économies d'énergie et une gestion responsable des ressources, les logements disposant de certificats d'efficacité énergétique.

Développer des espaces publics de qualité et la nature en ville

Les espaces publics constituent des zones multifonctionnelles propices à l'inclusion sociale, à la santé et au bien-être des personnes. Ils favorisent les interactions sociales et les échanges entre générations, les expressions culturelles et la participation citoyenne. Par ailleurs, la préservation et le développement d'espaces naturels qualitatifs

en ville offrent des avantages en termes de résilience climatique, d'absorption de la pollution, de réduction des risques de catastrophe naturelle ou de limitation des îlots de chaleur, dont les effets sur les milieux urbains sont de plus en plus visibles du fait du réchauffement climatique. En limitant l'artificialisation des sols, la végétalisation, reposant de préférence sur des espèces locales, offre des solutions d'infiltration naturelle des eaux de pluies et de ruissellement, concourant à la limitation des risques

d'inondations. Ces solutions fondées sur la nature participent également à la qualité paysagère des espaces publics et engendrent des répercussions positives sur la qualité de vie des citoyens et la santé publique (amélioration de la qualité de l'air, espaces récréatifs et sportifs).

L'AFD s'attachera à développer des composantes « espaces publics et nature en ville » dans le cadre des projets d'aménagement urbain ou de réhabilitation de quartiers. Ces investissements prendront la forme (i) d'aménagement d'espaces verts à l'échelle d'un quartier, dans une logique d'îlot – places, parcs, squares, etc. – ou linéaire – trottoirs, ceintures vertes, réaménagement de berges de rivières ou de zones littorales ; mais également (ii) d'équipements sportifs lorsque ceux-ci contribuent au développement, à la cohésion sociale, l'éducation, la santé, l'égalité femmes-hommes.

L'AFD accordera une attention particulière à l'accessibilité de ces espaces qui se devront d'être sûrs et ouverts à tous. L'AFD encouragera la définition de politiques publiques et actions de sensibilisation visant à éliminer toutes les formes de discrimination, de violence et de harcèlement à l'encontre des femmes et des filles dans les espaces publics. Au-delà, les aménagements seront conçus de façon à sécuriser la fréquentation de tous (éclairage public, suppression des zones dangereuses et création d'issues de secours, par exemple).

Œuvrer pour une amélioration de la qualité de l'air

Plus de 90 % de la population mondiale vit dans une zone où les seuils de pollution définis par l'Organisation Mondiale de la Santé sont dépassés. On estime ainsi que, chaque année, 7 millions de décès sont à imputer à la mauvaise qualité de l'air. Le transport, le chauffage urbain, la cuisson, la gestion des déchets agricoles sont parmi les activités les plus polluantes. Suivant les profils des territoires, leur répartition peut différer grandement¹¹.

L'engagement de l'AFD sur les secteurs transport, énergie et déchets la conduit logiquement et de façon croissante à travailler sur cette thématique de la qualité de l'air. L'appui

de l'AFD se traduira notamment par une assistance technique auprès des décideurs publics pour une meilleure connaissance des niveaux et sources de pollution ; le développement des capacités d'anticipation (pics de pollution) ; l'élaboration de plans d'actions et politiques dédiées, et le renforcement des compétences (États, collectivités, agences dédiées). La mise en œuvre des plans d'actions, déclinés de façon sectorielle ou intégrée, pourra par la suite être financée via des prêts de politique publique ou des prêts sectoriels, par exemple pour des projets de transports publics permettant de limiter les pollutions.

Faciliter l'accès à une alimentation suffisante, saine et diversifiée

En cohérence avec la stratégie de la France en matière de sécurité alimentaire et de nutrition¹² adoptée en 2019, l'AFD accordera une importance croissante à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans les villes et dans les campagnes.

Dans cette optique, l'AFD s'efforcera d'élargir sa logique d'intervention sur les filières pour une meilleure intégration entre les espaces et modes de production et les espaces et modes de consommation. L'AFD s'attachera ainsi à financer des projets abordant la question de l'alimentation des villes et des territoires ruraux comme composante de systèmes alimentaires¹³ durables, plus intégrés, allant de l'amont à l'aval de la filière. À cet effet, il s'agira de mobiliser des expertises aussi bien urbaines que rurales, allant de la réhabilitation des infrastructures de commercialisation (stockages, équipements marchands de différents niveaux – marchés de gros, de détail) jusqu'au développement de filières agricoles et agro-industrielles durables.

Cette approche favorisera ainsi l'économie circulaire, en privilégiant l'approvisionnement en circuit court, les exploitations familiales, les pratiques agroécologiques, en favorisant la consommation responsable et en soutenant les dispositifs de gestion durable des déchets et les filières de recyclage. Elle visera également à lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes (sous-nutrition, carences en micronutriments, obésité/surpoids), à travers des régimes alimentaires sains, diversifiés, nutritifs et durables¹⁴.

¹¹ Par exemple, l'industrie et le transport routier sont les principales causes de pollution atmosphérique à Pékin en Chine, alors qu'en Inde les brûlis agricoles demeurent la cause principale de la dégradation de la qualité de l'air.

¹² Stratégie internationale de la France pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable pour la période 2019-2024, https://www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/strategie_internationale_de_la_france_pour_la_securite_alimentaire_la_nutrition_et_l_agriculture_durable_vf_cle073dab-1.pdf

¹³ Un système alimentaire est constitué de l'ensemble des éléments (environnement, individus, apports, processus, infrastructures, institutions, etc.) et des activités liées à la production, à la transformation, à la distribution, à la préparation et à la consommation des denrées alimentaires, ainsi que du résultat de ces activités, notamment sur les plans socio-économique et environnemental (cf. définition de la stratégie susmentionnée, note 13).

¹⁴ En lien avec la stratégie transition démographique et sociale en préparation.

3.2. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES POUR UNE PROSPÉRITÉ PARTAGÉE

Face à l'accélération globale des transformations, le risque d'accroissement des fractures territoriales est majeur. Si de fortes disparités existent et se développent particulièrement entre territoires ruraux et urbains, celles-ci caractérisent en réalité tous les territoires : les communes rurales marquées par les inégalités au sein d'une même aire régionale, les unes – souvent proches des axes de communication – attirant de nouveaux habitants, les autres en prise avec l'exode rural ; les villes intermédiaires qui peuvent être de véritables moteurs de développement lorsqu'elles sont bien insérées dans le tissu économique local ; les grandes métropoles où se font face pôles d'attractivité et quartiers en grande difficulté.

Le deuxième axe de la stratégie transition territoriale et écologique présente les engagements de l'AFD en faveur d'un renforcement de l'attractivité de tous les territoires : via un développement plus équilibré, la création d'opportunités pour les jeunes, la promotion d'économies inclusives et durables et l'augmentation des échanges et solidarités entre territoires. Cet axe joue également de trait d'union ou de *mise en nexus* (cf. *supra* p.13 sur l'interconnexion des 3 axes) du premier axe de cette stratégie (accès aux services de base, avec un focus sur les plus vulnérables) avec le troisième (résilience des territoires), dans une logique de **transition juste**¹⁵.

3.2.1 Lutter contre les fractures et favoriser le rééquilibrage territorial

Améliorer le continuum urbain-rural en contribuant au développement des villes intermédiaires

Les villes intermédiaires, comprenant entre 100 000 et 1 million d'habitants, sont celles qui connaissent les croissances les plus rapides, notamment en Asie et en Afrique. Or, elles sont souvent moins équipées que les mégapoles en infrastructures, en capacités de gestion locale et en ressources financières.

Le renforcement des pôles secondaires vise à équilibrer davantage le maillage urbain en contrebalançant le poids des premières villes. Au-delà de favoriser l'équité territoriale, un meilleur maillage a par ailleurs, en général, un impact positif sur les émissions des transports au regard de la limitation des distances parcourues.

À cet effet, l'AFD financera de manière croissante des programmes nationaux ciblant plusieurs villes intermédiaires. Il s'agira d'abord de rattraper le déficit d'investissements structurants (voirie, équipements marchands, services urbains et espaces publics) et de dynamiser l'économie locale pour faciliter la création d'emplois. Il s'agira également de desservir plus largement les aires d'influence et de service et donc les hinterlands et zones rurales. Enfin, l'AFD s'attachera à renforcer les capacités des acteurs locaux (cf. 3.4. – leviers d'accélération).

Appuyer le développement des villes secondaires au Liban

Les villes secondaires libanaises, moins bien dotées que la capitale, sont directement confrontées aux effets de la chute de croissance et à la hausse du taux de chômage qui concerne 34 % des jeunes. Pour y faire face, l'AFD soutient le programme lancé par le Gouvernement libanais qui vise à appuyer le développement de neuf villes secondaires libanaises : quatre villes côtières, El Mina (agglomération de Tripoli), Jbeil, Saïda, Tyr et cinq villes de l'intérieur, Aaley, Balbeck, Halba, Nabatiyeh et Zahlé.

Un prêt de l'AFD de 100 millions d'euros, complété par des fonds européens à hauteur de 60 millions d'euros, permettra de : (i) développer l'attractivité des villes en améliorant la mobilité urbaine ; (ii) revitaliser les activités économiques locales en réhabilitant les marchés et en requalifiant les ports de pêche par de nouvelles fonctions ; (iii) promouvoir le tourisme national et le petit entrepreneuriat et renforcer le lien social par la valorisation du patrimoine et l'amélioration de l'environnement urbain.

¹⁵ Principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, OIT, 2015, https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_432859.pdf.

Régénérer et dynamiser les centres-villes

Afin à la fois de limiter la consommation de nouveaux espaces naturels et d'endiguer des phénomènes de paupérisation des centres-villes, l'AFD soutiendra les stratégies de renouvellement urbain qui vise la régénération du bâti et des tissus urbains en voie de déqualification. L'action de l'AFD visera ainsi à maintenir ces espaces vivants, ce qui constitue un levier de reconquête des espaces et une alternative vertueuse à l'étalement urbain en grande périphérie. Elle s'attachera pour cela à développer l'offre de logement social en centre-ville. Il s'agira également de favoriser une meilleure accessibilité aux centres-villes, notamment via des transports collectifs, en veillant à minimiser les phénomènes de congestion, et ainsi de contribuer à leur redynamisation économique.

L'optimisation des formes urbaines représentant un levier puissant de sobriété et d'efficacité énergétique, l'AFD encouragera les actions sur la densité permettant de diminuer l'énergie et les coûts d'infrastructure par habitant et sur la compacité afin de raccourcir les distances entre les lieux de vie et d'activités tout en maîtrisant les risques de chaleur urbaine.

Par ailleurs, l'AFD soutiendra la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine urbain qui, en plus d'être le socle d'une identité collective, contribue à l'attractivité d'un territoire et à la création d'emplois. Au-delà de la réhabilitation du bâti, les projets financés par l'AFD viseront (i) la mise en valeur touristique et (ii) l'amélioration du cadre de vie afin

que la requalification urbaine bénéficie en priorité aux habitants. Pour maîtriser au mieux les risques de muséification, de spéculation immobilière et de gentrification associés à ce type de projet, l'AFD incitera ses partenaires à assurer une mixité des fonctions (commerces, habitat, services, tourisme...), à préserver les usages existants et à garantir un accès au logement pour les habitants des quartiers ciblés.

Encourager l'amélioration et l'intégration des quartiers précaires

Selon ONU-Habitat, si rien n'est fait, les quartiers précaires¹⁶ pourraient voir leur population doubler – de 1 à 2 milliards – d'ici 2030. L'AFD, qui a toujours accordé une attention particulière à cette problématique, poursuivra en l'amplifiant l'accompagnement des stratégies d'intégration des quartiers précaires au reste de l'espace urbain, pour améliorer les conditions de vie des habitants. L'action de l'AFD visera par ailleurs à prévenir la formation de nouveaux habitats informels.

L'AFD privilégiera les opérations de réhabilitation *in situ* qui minimisent les déplacements et le relogement de populations et permettent de conserver les liens sociaux existants, la proximité des lieux d'emplois et d'échanges. Moins onéreuse, ne nécessitant pas de nouvelle réserve foncière et développée plus rapidement, cette approche pragmatique permet d'apporter une réponse au plus près des attentes des habitants.es. Pour cela, l'AFD soutiendra les interventions ayant pour objectifs : (i) de sécuriser le foncier ; (ii) d'améliorer l'accès et la couverture en équipements publics et services essentiels ; (iii) de faciliter l'accès à la ville et à l'emploi (mobilité) ; (iv) de faciliter les échanges et connexions intra urbaines et au sein des quartiers (action d'amélioration de l'espace public, parcs, places et voiries particulièrement).

Lorsque les opérations de réhabilitation sur site s'avèreront impossibles et/ou trop coûteuses, notamment dans les cas de risque avéré (inondation, érosion, etc.), l'AFD apportera une attention particulière aux opérations de relogement qui se devront d'être adaptées aux besoins des personnes. Dans ce cadre, l'AFD privilégiera les approches intégrées associant les secteurs de l'aménagement urbain et des mobilités afin de pallier les difficultés induites par l'éloignement avec la zone d'origine.

Dans chaque situation, l'AFD veillera à renforcer le rôle de la puissance publique en favorisant le lien entre les autorités et les habitants et en faisant de ces derniers des acteurs à part entière du projet, dans les choix d'aménagement, dans la mise en œuvre et dans l'entretien des ouvrages, notamment au travers de travaux à haute intensité de main d'œuvre.

À Johannesburg, l'optimisation des formes urbaines pour un projet de territoire à co-bénéfice climat

L'AFD a accompagné la ville de Johannesburg dans la formulation de sa politique de « sobriété structurelle » permettant de réduire les consommations énergétiques liées à l'étalement urbain. À cet effet, elle a accompagné l'Institut de Morphologie urbaine dans l'élaboration du Spatial Development Framework, afin de mieux prendre en compte les enjeux liés à l'atténuation du changement climatique dans le principal document d'urbanisme opérationnel. Également, l'AFD, qui développe le plus possible un réflexe partenarial dans le cadre de ses opérations, s'est attaché à favoriser les échanges d'expériences : (i) avec la Ville de Paris sur l'intégration des enjeux climatiques dans la préparation des opérations de rénovation urbaine et (ii) avec la Métropole européenne de Lille sur la conduite d'opérations d'aménagement visant à allier mixité des activités et accessibilité des services à tous, et en particulier aux plus défavorisés.

¹⁶ Le groupe AFD définit comme quartiers précaires les zones qui pâtissent d'un accès insuffisant aux services et équipements et qui se caractérisent par une exclusion urbaine et socio-économique.

S'adapter au contexte de territoires en crise

De plus en plus, l'AFD est amenée à intervenir dans des contextes de crise, marqués notamment par l'effondrement des instances locales de gouvernance. Cette perte de maîtrise territoriale justifie pour l'AFD une approche et des modes opératoires adaptés. Dans la continuité des interventions diplomatiques, militaires et en complémentarité avec les interventions humanitaires qui interviennent davantage en réaction aux crises, l'AFD cherchera à contribuer au relèvement progressif de territoires fragiles, dans une approche intégrée dite 3D (Diplomatie-Défense-Développement).

En s'appuyant sur des acteurs spécialisés dans les situations de crise et le continuum urgence et développement, et en portant une grande attention aux risques psychosociaux, à la médiation des conflits et aux vulnérabilités spécifiques (femmes, enfants, personnes en situation de handicap, personnes âgées), l'AFD soutiendra la fourniture rapide de services essentiels (dont l'eau, l'assainissement et l'alimentation) et la reconstruction des infrastructures, avec un souci particulier de mobilisation de la main d'œuvre locale et allochtone. Au-delà, la réponse opérationnelle de l'AFD à la crise passera aussi et surtout par le déploiement d'une ingénierie sociale renforcée, qui s'appuiera en premier lieu sur les habitants et les organisations de la société civile, premiers acteurs de la reconstruction et garants de la permanence d'une gestion urbaine ou de territoires ruraux et villageois. L'AFD accompagnera également la reconstruction du lien entre les habitants et les pouvoirs publics, dont la capacité déjà faible et la légitimité se trouvent encore plus érodées par la crise.

3.2.2 Connecter les territoires pour mieux exprimer leur potentiel

Favoriser l'équité en renforçant le maillage du territoire national

Renforcer l'attractivité des territoires ne peut se faire si les territoires ne sont pas connectés les uns aux autres. La croissance soutenable d'un pays ne peut avoir lieu sans le développement et la mise en valeur des « connecteurs » que sont les routes (infrastructures de desserte « fine », permettant le « porte à porte »), le chemin de fer (adapté aux corridors de population denses et lorsque les volumes de marchandises à transporter le justifient, sur des segments suffisamment longs), voire les voies d'eau, lorsque les conditions sont réunies et l'impact environnemental limité et compensé. Rendre attractives les villes intermédiaires est essentiel : c'est éviter la « mégalopolisation » des capitales et les difficultés qui en découlent. C'est aussi et surtout, un vecteur clé d'équité et de cohésion sociale. Pour ces raisons, l'AFD accordera une attention particu-

lière aux projets permettant de connecter efficacement les personnes, les lieux, les biens, les services et les perspectives économiques.

En appuyant la construction et la maintenance d'infrastructures routières et ferroviaires, l'AFD cherchera à mettre en relation l'offre et la demande des milieux ruraux et urbains de façon à désenclaver les territoires, stimuler une productivité durable, ouvrir de nouvelles perspectives, promouvoir un développement régional équilibré, combler les écarts socioéconomiques et contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des zones vulnérables.

L'AFD sera attentive à l'accroissement des performances environnementales et soutiendra en particulier les projets favorisant un développement et des trajectoires bas carbone, soit par des modalités de mise en œuvre, d'exploitation et de maintenance plus efficaces et plus propres, soit par un report modal vers des modes massifiés (notamment ferroviaires). Par ailleurs, elle privilégiera la réhabilitation et le renforcement d'infrastructures existantes.

S'agissant de la réalisation de nouveaux ouvrages routiers, une attention particulière sera accordée au dimensionnement des projets, pour rationaliser les investissements face à des besoins énormes et nombreux (cf. *supra* – paragraphe sur les routes rurales). L'AFD considérera également les infrastructures associées (gares routières, raccordements aux villages¹⁷, etc.) et se fixera comme objectif d'améliorer la connectivité des capitales régionales et/ou villes intermédiaires entre elles.

Désenclaver les territoires pour les intégrer aux échanges

Avec plus de 10 milliards de tonnes transportées, le transport maritime représente en volume près de 90 % du commerce mondial et constitue la colonne vertébrale du développement économique des pays. En parallèle, le fret aérien représente de faibles volumes mais a une forte valeur ajoutée (35 % de la valeur mondiale). Le transport aérien de passagers quant à lui explose avec près de 3 milliards de passagers transportés.

Les transports aérien et maritime représentent respectivement 2 % et 3 % des émissions de GES mais au regard des prévisions de croissance structurelle forte (à moyen terme), notamment de l'aérien, les enjeux de décarbonation sont importants. L'AFD accompagnera ainsi les démarches de transition écologique et énergétique avec pour objectif d'avoir un impact sur les deux leviers principaux d'atténuation des émissions que sont (i) la réduction des consommations des aéronefs et des navires, le recours à des carburants alternatifs ; et (ii) l'optimisation de la conception et de la gestion des ports et aéroports, afin de les rendre moins émissifs et résilients et de limiter, pour l'aérien, les émissions liées aux phases d'approche et de départ des terminaux.

¹⁷ En Afrique notamment, plus des deux tiers de la population vit à plus de 2 km d'une route praticable en toute saison.

Améliorer la performance et la durabilité des secteurs maritime et logistique en Indonésie

Le secteur maritime est clé pour l'Indonésie, archipel de plus de 17 000 îles. Pourtant, il fait face à de nombreux défis tant en termes de gouvernance, d'efficacité que de durabilité.

En effet, outre les enjeux de connectivité, essentiels pour le rattrapage économique des îles situées à l'est du pays, la question de l'atténuation des impacts environnementaux des grands projets d'infrastructures, notamment des ports, est majeure. Via un prêt de politique publique de 150 millions d'euros, l'AFD soutient le financement d'un vaste programme de réformes visant à augmenter les performances et la durabilité des secteurs maritime et logistique, à clarifier leur organisation institutionnelle et à accroître la confiance des opérateurs privés pour encourager leurs investissements. L'objectif de l'AFD est également d'instaurer un dialogue de long terme avec l'ensemble des acteurs du secteur.

Par ailleurs, l'AFD accompagnera la contribution du transport aérien et maritime international au développement économique et social ; ce secteur étant un vecteur important de cohésion nationale (pour les Départements et collectivités d'outre-mer), de désenclavement des territoires et de continuité territoriale (notamment pour les îles) mais aussi de connexion et d'intégration des territoires aux grands corridors et plateformes d'échanges internationaux.

Enfin, l'AFD exercera une vigilance renforcée sur la pertinence des augmentations de capacité portuaires et aéroportuaires, dans un monde où les échanges internationaux ne pourront pas toujours croître exponentiellement. Elle ne soutiendra le développement des capacités aériennes que lorsqu'il s'inscrit dans une logique de rattrapage économique des pays à faible revenu et mal connectés, ou encore de continuité territoriale, en justifiant de l'absence d'alternative (contextes insulaires par exemple).

Ainsi, l'AFD concentrera son intervention sur les territoires insulaires et l'Afrique qui souffrent d'un retard d'infrastructures. Mais, elle pourra aussi intervenir dans d'autres géographies, dans le souci d'accélérer la transition écologique, de répondre aux enjeux environnementaux, d'efficacité énergétique et de sécurité des installations maritimes et aéroportuaires. Elle adoptera une démarche de maximisation de la valeur ajoutée locale tout en s'inscrivant dans une trajectoire de croissance soutenable et de réduction et maîtrise des impacts environnementaux.

3.2.3 Promouvoir des économies inclusives, durables et adaptées au changement climatique

Favoriser l'émergence de systèmes alimentaires plus intégrés et plus durables

Créatrice de denrées alimentaires, d'emplois et d'aménités sociales et environnementales, l'agriculture se trouve au cœur de l'attractivité et de la résilience économique des territoires ruraux. De plus, elle est essentielle au maintien d'un équilibre – notamment démographique – entre les campagnes et les villes. Pour autant, l'extension des surfaces agricoles et pastorales au détriment du patrimoine naturel n'est plus une option compatible avec un avenir durable. L'agriculture et l'élevage dans les pays bénéficiant des financements du groupe AFD, sont par ailleurs à la fois une source d'émissions de gaz à effet de serre (GES)¹⁸ et des secteurs d'activité économiques et d'emploi qui sont durement impactés par les effets du changement climatique.

Ainsi, la transition vers des modes de production écologiquement intensifs, à la fois plus productifs, plus économes en capital naturel et en surface et plus résilients est indispensable. Ces transitions doivent contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées à l'agriculture et l'élevage, mais aussi à leur permettre de s'adapter au changement climatique. L'objectif recherché sera de renforcer la sécurité alimentaire des populations, de lutter contre la malnutrition sous toutes ses formes, l'emploi décent¹⁹ et le niveau de vie des agriculteurs et éleveurs tout en appuyant les transitions écologiques là où elles émergent. La priorité sera donnée à l'appui aux exploitations familiales du fait de leur plus grande capacité à maintenir l'emploi et le tissu social en milieu rural et à engager des transitions pour l'adoption de modes de production prenant en compte l'environnement et le climat au profit du plus grand nombre. Le groupe AFD portera également une attention particulière aux dimensions qualitatives de la production agricole, notamment par la promotion des certifications et pas seulement dans une logique d'export, mais aussi par le développement d'un environnement de conseil permettant un meilleur raisonnement de l'usage des intrants et la promotion de pratiques agroécologiques.

¹⁸ Noter cependant que l'essentiel de la contribution de l'agriculture aux émissions de GES (25 % à l'échelle mondiale) provient des systèmes agricoles « occidentaux » encore très dépendants de l'agro-pétrochimie et des pratiques d'élevage intensives pour répondre à des pratiques de consommation peu durables.

¹⁹ 60 à 65 % des emplois formels ou informels en Afrique sont liés à l'agriculture et à l'alimentation.

L'intervention de Proparco au profit des filières agricoles et de l'économie alimentaire

Proparco soutient les projets privés dans les filières agricoles et agro-industrielles, à toutes les étapes de la chaîne de valeur afin, notamment, d'améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition des populations. En amont de celle-ci, elle permet à de petits exploitants d'avoir accès aux financements ou aux intrants nécessaires à la conduite de leur activité, à l'amélioration des rendements et à une meilleure sécurisation de leurs revenus. En aval, elle vise à améliorer les activités de transformation et de stockage, et à développer les infrastructures nécessaires pour réduire les pertes et accélérer la distribution des produits sur les marchés locaux, régionaux et internationaux.

Le soutien des filières agricoles est également un axe fort de sa stratégie d'intervention dans les zones fragiles, en

raison de leur impact structurant en termes de sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'emplois, d'insertion des populations et d'aménagement de territoires.

L'accompagnement de ces filières suppose d'encadrer de façon stricte les risques environnementaux et sociaux induits, en particulier les risques de déforestation, de pertes de biodiversité, de pollution ou d'accaparement de terres. Sur le plan social, une attention particulière est portée aux conditions de travail et au partage de la valeur créée, condition nécessaire pour lutter contre la pauvreté.

Proparco pousse ses partenaires à diffuser les meilleures pratiques sur l'ensemble de la chaîne de valeur afin de promouvoir des modèles durables dans les pays en développement.

L'AFD recherchera la « mise à l'échelle » (spatiale, temporelle, sociale et organisationnelle) des diverses solutions de l'agroécologie testées à l'échelle pilote et de l'économie verte identifiées notamment via la recherche-action. L'accompagnement des transitions agroécologiques relèvera aussi d'une action ambitieuse sur des dispositifs fondamentaux et structurants pour le secteur agricole : (i) le développement et la modernisation des dispositifs de conseil technico-économique, de formation agricole et rurale et d'insertion des jeunes dans les métiers agricoles ; (ii) le développement de la finance verte pour accompagner ces transitions ; (iii) l'appui aux entreprises agro-industrielles pour l'amélioration de leurs pratiques sur le plan environnemental et social. L'AFD soutiendra particulièrement le développement d'opportunités pour la jeunesse.

Dans les contextes particuliers où l'activité agricole est menacée par l'aridité croissante ou la plus forte variabilité des précipitations, sous l'effet du changement climatique, où la disponibilité de la ressource en eau est un enjeu majeur pour le maintien de l'agriculture, le développement de l'irrigation durable sera soutenu (création ou réhabilitation de périmètres irrigués) en appliquant les principes de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE – cf 3.3.1). L'AFD s'attachera également à privilégier toutes les opportunités de systèmes culturaux peu consommateurs d'eau, de mobilisation des eaux non-conventionnelles (par ex. par la réutilisation des eaux usées traitées) et à répondre aux enjeux de gestion et de maintenance des infrastructures, de modèle économique (optimisation de la mise en valeur agricole tout en garantissant le caractère inclusif) et de pollutions (gestion des eaux de drainage). Des programmes visant la réduction de la consommation d'énergie fossile pour le pompage pourront être mis en œuvre ainsi que des solutions d'énergies renouvelables adaptées aux contextes locaux.

Soutenir la transition agro-écologique des systèmes de production cotonniers

Le secteur cotonnier fait vivre directement ou indirectement plus de 20 % de la population malienne. Il contribue également fortement à l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire du Mali avec un effet d'entraînement sur l'ensemble du secteur agricole. Face à de multiples contraintes (aléas climatiques, volatilité des prix, perte de fertilité des sols, faiblesse des services de conseil et de formation), renforcer les capacités de résilience des cotonculteurs apparaît plus que jamais nécessaire. Le projet AGRECO soutient la transition agro-écologique des systèmes de production en zone cotonnière et l'amélioration des revenus des producteurs. Les activités de recherche-développement, de formation et de conseil permettent de concevoir des techniques agricoles et des stratégies de production plus durables, d'accompagner les producteurs et productrices ainsi que leurs organisations vers une intensification écologique des productions agricoles et de promouvoir des pratiques d'adaptation de l'agriculture aux effets du changement climatique.

Soutenir l'économie bleue

Aujourd'hui, environ un tiers des stocks halieutiques globaux sont en état de surexploitation et 60 % sont exploités au maximum. Parallèlement, la dégradation des milieux aquatiques par les pollutions – aux hydrocarbures, aux eaux usées non traitées et effluents agricoles, aux déchets plastiques – et l'artificialisation excessive des côtes affectent la productivité marine et fragilisent les communautés riveraines. Or, la durabilité des écosystèmes marins et la préservation de leur potentiel productif sont essentielles pour les territoires côtiers et les économies nationales et sous-régionales dépendantes de la pêche.

L'AFD appuiera ainsi le développement de filières compétitives, inclusives et résilientes au changement climatique (migration des stocks, chaînes trophiques modifiées, perte d'habitat). Elle financera en particulier l'amélioration de la

gouvernance et des politiques sectorielles de pêche et d'aquaculture via un soutien (i) aux observatoires scientifiques, écologiques, économiques et sociaux et au suivi satellitaire des pêcheries ; (ii) à la définition de Plans d'aménagement des pêcheries ; (iii) la labellisation écologique des produits de la pêche (cf. Annexe 4 – Note de cadrage de l'action du groupe AFD pour les Océans).

Son appui se traduira également par : (i) la mise à niveau énergétique, sanitaire, technique, sociale des armements et des embarcations ; (ii) la limitation des pertes post capture, la mise aux normes sanitaires et de traçabilité de tous les maillons des filières ; (iv) l'établissement de systèmes d'information centralisés dans les ports ; (v) la mise à niveau sanitaire, technologique, environnementale et sociale des entreprises de traitement des pêches à terre et (vi) l'aménagement des infrastructures portuaires et de plateformes de débarquement résilientes (élévation du niveau marin et événements extrêmes).

Développer les pôles d'activités

En concentrant des espaces de production et en favorisant les échanges de services et de biens, les villes peuvent devenir des locomotives économiques. Le groupe AFD soutiendra ces dynamiques en accompagnant le développement économique des villes et le soutien aux filières locales. Il favorisera le développement de zones d'activités et de zones commerciales, créatrices de richesses et d'emplois pérennes et respectant de bons standards sociaux et environnementaux. Les projets soutenus porteront sur la création de nouveaux espaces économiques et commerciaux dans le tissu urbain existant ou en extension, en veillant systématiquement à leur bonne intégration au reste de la ville. Afin de contenir l'étalement urbain, ces zones d'activités économiques seront connectées avec les zones habitées. En zone rurale, des aires d'activités pourront être soutenues afin notamment de développer des opportunités pour la jeunesse.

3.3. AXE 3 – ACCOMPAGNER DES TERRITOIRES ÉCOLOGIQUES ET RÉSILIENS

C'est à l'échelle locale que se mettent en œuvre les actions en faveur de territoires plus sobres en termes de consommation d'énergie et de ressources naturelles. Plus que jamais, il est impératif de renforcer la performance des services et équipements financés, et donc d'améliorer le rapport entre résultats obtenus et ressources consommées, qu'elles soient financières ou environnementales. À cet effet, une attention particulière doit être portée (i) à la sobriété des transports, en favorisant le report vers des transports collectifs, en soutenant les modes « actifs » ou en faisant la promotion des véhicules électriques décarbonés ; (ii) à l'efficacité énergétique durable des infrastructures publiques (éclairage, bâtiments, réseaux de chaleur et de froid) ; (iii) à l'efficacité des réseaux d'eau et d'assainissement, en luttant notamment contre les fuites ; (iv) à l'économie circulaire, en privilégiant les circuits courts.

C'est à l'échelle locale que les tensions globales liées à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à l'inclusion et à la préservation de l'environnement se révèlent et impactent les vies humaines. Sous les effets à moyen terme des changements climatiques et de leurs impacts lents (« *slow onset events* »), c'est aussi à cette échelle que l'aridité croissante, les inondations, les événements extrêmes

et la perte de ressources naturelles réduisent l'activité économique, impactent négativement la qualité de vie, le fonctionnement des sociétés et des écosystèmes. C'est donc à cette échelle, et en prenant en compte les effets des changements climatiques d'ici 2050, que des mesures fortes et rapides sont dorénavant nécessaires pour protéger les ressources et espaces naturels et améliorer la résilience des territoires.

L'approche « *One Health* »²⁰ est également utile dans la réflexion et la conception de programmes contribuant à la résilience des territoires, y compris pour la gestion des risques épizootiques, épidémiques voire pandémiques. Ces approches traduisent plus généralement l'intention de cette stratégie de traiter la résilience des territoires de la manière la plus globale possible, en fonction des situations, associant santé des écosystèmes, santé animale et végétale (y compris santé des plantes cultivées et animaux d'élevage) et santé humaine, dont les déterminants sont notamment liés à l'accès à un certain nombre de services de base (notamment l'accès à l'eau potable, l'hygiène et à l'assainissement ou la capacité à se déplacer, cf. axe 1) et à une alimentation saine et durable.

²⁰ One Health traite des questions de santé de façon intégrée, avec une attention particulière aux zoonoses et relève, historiquement, d'une approche basée sur les sciences sur la santé animale et humaine, et plus récemment sur l'environnement.

3.3.1 Promouvoir une gestion intégrée des ressources en eau

La ressource en eau est soumise à des tensions de plus en plus fortes sous l'effet combiné (i) d'une explosion de la demande et donc des prélèvements (résultant de la croissance démographique, de l'urbanisation, de l'industrialisation et de l'évolution des régimes alimentaires) ; (ii) des effets du changement climatique et (iii) de la pollution anthropique (plus de 80 % des eaux usées résultant des activités humaines sont déversées dans les rivières ou la mer sans aucune dépollution). La mise en place de cadres de Gestion Intégrée de la Ressource en Eau (GIRE) constitue dès lors l'un des enjeux majeurs des années à venir.

L'AFD s'attachera à promouvoir des projets visant à renforcer la connaissance et le suivi des ressources en eau et à en assurer une gestion durable à travers sa préservation tant en quantité (amélioration de l'efficacité des usages) qu'en qualité (réduction des pollutions), notamment via le développement de l'assainissement domestique et industriel). L'AFD veillera également à la mise en place de mécanismes de concertation garantissant la bonne gestion de ce bien commun indispensable à l'attractivité et à la résilience des territoires avec une allocation concertée entre les différents usages (domestiques, agricoles, industriels, énergétiques et environnementaux), à l'échelle des bassins hydrographiques, en particulier sur les grands bassins transfrontaliers africains.

Enfin, tant en milieu urbain qu'en zones géographiques soumises à fort stress hydrique (Sahel), l'AFD s'attachera à soutenir des projets de récupération, collecte et stockage des eaux de pluie lors de l'intense mais courte saison humide (micro barrages dans les ravines habituellement asséchées, bassins de rétention, citernes enterrées ou semi enterrées, réinjection par réseau de canalisations vers les nappes phréatiques, etc.)

3.3.2 Préserver les écosystèmes et protéger la biodiversité

Il est aujourd'hui largement établi que la préservation de nos écosystèmes est essentielle pour réguler le changement climatique et permettre à nos sociétés d'être plus résilientes. Le groupe AFD veillera donc à valoriser et préserver le fonctionnement et la qualité des écosystèmes avec une triple finalité : (i) protéger la richesse de la biodiversité qui les compose, (ii) leur permettre de jouer leur rôle pour l'atténuation du changement climatique, et (iii) renforcer les co-bénéfices économiques et sociaux que ces espaces peuvent apporter. À cette fin, l'AFD cherchera à promouvoir les solutions fondées sur la nature (SFN) pour préserver les ressources naturelles et protéger la biodiversité (Cf. accélérateur 3.4.3).

Préserver et développer les aires protégées

Les aires protégées sont indispensables à la conservation des espèces et des écosystèmes marins et terrestres. Refuge pour un capital naturel en grand danger, elles permettent de mettre à l'abri un espace naturel sensible et remarquable des pressions anthropiques destructrices (déforestation, surpêche, surchasse, surpâturage, épandage de polluants, changement d'usage des sols pour l'agriculture, exploitation minière, infrastructures).

Sur la planète, le nombre d'aires protégées augmente. Dans son Protected Planet Report 2016, l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a comptabilisé plus de 215 000 aires protégées terrestres et marines dans le monde, représentant une surface de 14,7 % des terres, 10,2 % des eaux marines et côtières sous juridiction nationale et 4,12 % des océans. Pour autant, leur surface reste insuffisante au regard des objectifs arrêtés par la Convention sur la Diversité Biologique (Cible d'Aichi N° 11 : 17 % des terres et 10 % des océans et des côtes). En outre, leur gestion est imparfaite, d'où l'importance de soutenir les pays du Sud qui abritent l'essentiel de la biodiversité mondiale et qui concentrent aujourd'hui les plus importants facteurs de risques et de pressions. Par ailleurs, leur mode de gestion est encore souvent lié à des dynamiques d'exclusions de population, de bénéfices locaux insuffisants, voire d'aggravation de la pauvreté. Or, la bonne gestion des espaces naturels doit répondre autant à un objectif planétaire qu'à des dimensions essentielles de productivité, d'adaptation et d'attractivité des territoires ruraux et urbains.

C'est dans cet esprit que l'AFD poursuivra son appui à la protection et au développement des aires protégées terrestres et marines, avec une approche intégrée et territoriale, et en cherchant systématiquement à renforcer les co-bénéfices économiques, sociaux, éducatifs, sanitaires, de sécurité et de résilience que ces espaces peuvent apporter. La gouvernance inclusive, la valorisation durable des ressources naturelles, la reconnaissance des savoirs, usages et valeurs locales, la consolidation de droits et devoirs des usagers et la constitution de communs sont nécessaires à la durabilité de ces espaces et des services qu'ils rendent.

Ainsi, les interventions du Groupe en faveur des aires protégées terrestres et marines poursuivent quatre objectifs : (i) les développer et les renforcer en améliorant leur gouvernance et leur gestion ; (ii) les inscrire dans un projet de territoire en appuyant la mise en place des instances de planification territoriale et le développement de filières durables ; (iii) pérenniser leurs financements à travers des mécanismes innovants ; (iv) renforcer les politiques publiques et les partenariats afin de les promouvoir à différentes échelles.

Soutien aux aires protégées : l'exemple de la Chine

Consciente des limites de son modèle de développement et des risques qu'il porte, la Chine (l'un des 18 pays de mégadiversité de la planète) s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique volontariste de préservation de son capital naturel et de réduction de son empreinte écologique qui se traduit, notamment, par une refonte (en cours) de l'ensemble de son système national d'aires protégées.

Les projets de préservation et de valorisation du capital naturel financés par l'AFD en Chine représentent plus de 350 millions d'euros de prêts non concessionnels sur la

période 2013-2019. Dans ce cadre, l'AFD s'attache à promouvoir l'expertise française en matière d'ingénierie écologique et de conservation. À titre d'illustration, l'AFD appuie depuis 2017 le Parc national de Xianju (province du Zhejiang), parc pilote, dans le cadre duquel sont promues des approches innovantes : élaboration d'une charte de territoire, définition de valeurs et marques « Parc », activités d'éducation environnementale. Afin de renforcer cette démarche, l'AFD finance en parallèle un partenariat, porteur de dialogue technique et stratégique, entre le Parc national de Xianju et le Parc naturel régional des Ballons des Vosges.

Lutter contre la dégradation des terres et ralentir le phénomène de désertification

Au moins 12 millions d'hectares de terres perdent chaque année leur capacité à fournir des services aux écosystèmes naturels et humains. D'après l'ONU, ce sont 20 millions de tonnes de céréales supplémentaires qui pourraient être produites si ces terres n'étaient pas dégradées. La dégradation des sols, principalement anthropique, est une menace directe pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'environ 1 milliard de personnes vivant dans 100 pays. Elle a d'autres effets dévastateurs à long terme, en accentuant notamment le changement climatique par la réduction du stockage du carbone dans le sol et la perte de la biodiversité (et services climatiques associés).

Dans ce contexte, l'AFD, à travers les projets qu'elle finance, incitera les acteurs à s'engager vers une agriculture (y compris élevage et forêts exploitées) productive, hautement résiliente, fondée sur une gestion adaptée et durable des terres et des sols. Dans le cadre de son appui aux transitions écologiques en agriculture, présentées plus haut, l'AFD soutiendra des actions concrètes pour le stockage du carbone dans les sols et le développement de pratiques vertueuses pour y parvenir (agro-écologie, agroforesterie, agriculture de conservation, de gestion des paysages...).

Par ailleurs, le processus de désertification des zones arides s'amplifie dans certaines régions du monde. Afin de réduire la dégradation des terres arides, le groupe AFD continuera d'apporter un soutien sur les zones concernées, comme par exemple la région du Sahel, pour favoriser les bonnes pratiques de gestion durable des terres, et accompagner les collectivités locales qui souhaitent investir dans la préservation des ressources naturelles de leur territoire et lutter contre la désertification. Sur la période de la stratégie, l'action de l'AFD s'inscrira dans le cadre du document d'orientation stratégique de la France en matière de lutte

contre la désertification ainsi que de la Stratégie internationale de la France pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable.

Lutter contre la déforestation et promouvoir une gestion durable des forêts

Les forêts fournissent des services essentiels pour la survie et le bien-être de l'humanité en étant à l'origine des deux-tiers de la photosynthèse à l'échelle du monde et en permettant le stockage de grandes quantités d'eau et de carbone. Elles abritent également une biodiversité unique de faune et de flore, essentielle au maintien de ces services. Les forêts représentent ainsi un levier d'action au service de la lutte contre le changement climatique pour en atténuer les effets et s'y adapter. Bien entretenues et gérées durablement, elles sont également une source de développement économique durable. Elles apportent une ressource durable en bois et autres produits, essentiels aux échelles territoriales, nationales et internationales. Cependant, dans un contexte de croissance démographique forte, la forêt subit de multiples pressions qui induisent son recul et son appauvrissement : conversion des espaces forestiers en terres agricoles (pour l'alimentation, le logement, l'habillement et les transports), prélèvement du bois pour la cuisson et le chauffage, exploitation forestière anarchique et non-durable. Les conséquences du changement climatique, parmi lesquelles les sécheresses et feux de forêts, accentuent encore cette vulnérabilité des forêts.

L'AFD soutiendra une exploitation raisonnée et durable de la ressource en bois, afin de contribuer à ralentir, réduire et si possible éliminer la dynamique de dégradation des espaces forestiers en portant une attention particulière aux droits des populations tant vis-à-vis du foncier que des ressources. Dans l'alignement des engagements de la France pris dans le cadre de la Stratégie nationale de lutte contre la Déforestation Importée (SNDI)²¹, l'AFD soutiendra

²¹ Ministère de la Transition écologique et solidaire, Stratégie nationale de lutte contre la Déforestation importée 2018-2030, https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2018.11.14_SNDI_0.pdf

les stratégies de développement « zéro déforestation » des pays producteurs, telles que définies dans leurs feuilles de route nationales. Elle soutiendra la généralisation de plans d'aménagement forestier durables, la restauration des paysages dégradés, la certification écologique et sociale des filières et des exploitations forestières, l'amélioration des performances économiques, énergétiques, environnementales et sociales des entreprises de transformation, ainsi que le renforcement des capacités des autorités nationales à assurer une bonne gouvernance de la filière et à appliquer les meilleurs standards internationaux, en complément des politiques de protection des massifs forestiers.

Appui aux politiques publiques et aux parties prenantes de la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo

Entre 1999 et 2015, l'AFD est intervenue en appui au secteur forestier dans 29 pays et a octroyé 1,1 milliard d'euros pour 117 projets d'appui à la gestion durable des forêts, dont 33 dans le bassin du Congo. Elle est également agence d'exécution de l'Initiative multi-bailleurs pour les forêts d'Afrique Centrale (CAFI) depuis 2016, dont elle cofinance une partie des programmes.

Le Projet paysage forestier Nord-Congo (8 millions d'euros – 2019-2023) a pour finalité d'assurer le maintien du continuum écologique et la préservation de la diversité biologique, tout en soutenant un développement socio-économique et un aménagement du territoire raisonné. Le projet entend apporter une cohérence entre les efforts de lutte anti-braconnage dans les aires protégées et les unités forestières d'aménagement, en soutenant l'État congolais, les ONG de conservation WCS et WWF et le secteur privé. En second lieu, une expertise dédiée appuie les communautés locales et populations autochtones dans la gestion des territoires et le développement d'alternatives économiques à la chasse. Enfin, la formation continue des agents de l'administration et les activités de recherche en gestion forestière durable, initiées par le CIRAD depuis les années 1990, permettent de mieux contrôler la mise en œuvre des plans d'aménagement.

Accompagner les efforts de protection et dépollution des mers et océans

Les services rendus par les écosystèmes marins en termes de résilience des communautés littorales et de puits de carbone (captation de 25 % du CO₂ anthropique) rendent ces derniers essentiels dans la prise en compte des enjeux liés aux changements climatiques.

Le groupe AFD appuiera la création et la gestion d'Aires Marines et Côtières Protégées. Les AMP sont en effet un formidable outil d'intégration territoriale de la conservation des écosystèmes et des ressources halieutiques, avec les dimensions économiques, sociales et de gestion des pêches.

L'AFD soutiendra les actions permettant une réduction significative des impacts générés par les activités côtières et des bassins versants sur les milieux. Elle poursuivra notamment ses efforts pour l'amélioration des services d'assainissement côtiers.

L'initiative Pacifique pour la biodiversité, le climat et la résilience

Depuis le début des années 2000, l'AFD intervient dans la région Pacifique sur les enjeux de préservation et de valorisation de la biodiversité marine (Initiative régionale pour la protection et la gestion durable des récifs coralliens – 2005-2011) et de gestion intégrée des zones côtières dans une perspective d'adaptation au changement climatique (projet RESCCUE – 2014-2019).

Annoncée en tant qu'engagement du *One Planet Summit*, l'initiative Pacifique pour la biodiversité, le climat et la résilience s'inscrit dans le prolongement de ces activités. Lancé en avril 2020, cette initiative multi-bailleurs et multi-projets vise à faciliter l'accès aux financements pour les porteurs de projets à toutes les échelles en faveur du développement de solutions fondées sur la nature pour l'adaptation au changement climatique. Elle couvre 19 États et territoires insulaires du Pacifique Sud qui figurent parmi les plus vulnérables aux impacts du changement climatique et qui sont dotés d'une biodiversité terrestre et marine d'exception.

L'Initiative fédère une coalition de bailleurs internationaux (AFD, Union européenne, Australie, Nouvelle-Zélande et Canada) pour un montant de 31 millions d'euros sur 5 ans, dans un esprit de coordination et de dialogue avec les partenaires clés de la stratégie indo-pacifique française.

3.3.3 Accroître les capacités d'adaptation aux catastrophes naturelles

Les actions de la présente stratégie entendent participer au renforcement des capacités d'adaptation et à la résilience des territoires à moyen et long termes. En particulier, les effets conjugués du dérèglement climatique, de la perte de biodiversité, de l'urbanisation rapide, de la croissance démographique et du développement économique imposent aux territoires, et notamment aux villes, de s'adapter en permanence pour accroître leurs résiliences aux catastrophes naturelles.

Dans de nombreux pays d'intervention de l'AFD, des villes, des quartiers, des villages sont affectés voire détruits par des cataclysmes (tremblements de terre, inondations, sécheresses) et les répercussions humaines et économiques sont considérables.

Bien que l'urbanisation, souvent anarchique et/ou dans des zones à risque, soit un facteur important du risque, il est dorénavant établi que le dérèglement climatique

contribue à exacerber ces dynamiques en intensifiant la fréquence et l'intensité des catastrophes (en particulier celles liées à l'eau). Ainsi, depuis 20 ans, 90 % des catastrophes ont été causées par des phénomènes liés au dérèglement climatique (inondations, sécheresses...) et les faibles capacités de prévention, de préparation et d'alerte aux aléas naturels ont eu des conséquences majeures.

Afin de réduire la vulnérabilité des territoires à ces aléas (en particulier face au risque d'inondation), l'AFD fournira un appui à la définition de politiques de prévention des catastrophes naturelles, en cohérence avec le cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe²², comprenant (i) une meilleure connaissance du risque, et notamment de l'aléa hydrométéorologique (réalisation d'une cartographie des risques), (ii) la réduction des risques dans les zones identifiées comme les plus vulnérables par le financement de mesures structurelles (infrastructures de protection vertes et grises, par exemple des canaux de drainage, zones d'expansion de crues) et non structurelles (planification urbaine, mesures réglementaires, ...), (iii) le renforcement de la préparation au risque et la planification de la réponse aux catastrophes (gestion de crise) à travers le développement de systèmes d'alerte, le renforcement de la protection civile, la sensibilisation des populations, et (iv) le renforcement de la gouvernance par des actions de renforcement des capacités des institutions et l'association des populations concernées.

Dans le cadre des opérations d'aménagement qu'elle finance, l'AFD portera une attention particulière aux villes et aires urbaines situées en zones côtières, particulièrement affectées par des risques naturels (inondations, érosions) et confrontées aux effets du dérèglement climatique.

Appuyer Madagascar pour faire face aux catastrophes naturelles et aux conséquences du réchauffement climatique

Les événements extrêmes (cyclones, inondations et sécheresse) sont de plus en plus fréquents et intenses à Madagascar et la vulnérabilité de l'île est plus forte encore dans un environnement socioéconomique difficile. Le coût économique moyen des pertes causées par les catastrophes naturelles a été estimé à environ 100 millions d'USD par an, soit 1 % du PIB.

Afin de renforcer la capacité technique, institutionnelle et financière du gouvernement malgache dans sa gestion des risques de catastrophe, l'AFD finance (prêt de contingence souverain bonifié de 25 millions d'euros – dont 15 millions octroyés suite à la crise Covid-19 –, auquel s'ajoute un cofinancement en dons de la Banque mondiale) un programme qui devrait permettre de (i) renforcer le système national de gestion des risques et des catastrophes ; ii) renforcer la résilience financière aux catastrophes ; (iii) intégrer l'adaptation au changement climatique et la résilience aux catastrophes dans la planification territoriale et urbaine.

²² Nations Unies, mars 2015, https://www.unisdr.org/files/43291_frenchsendaiframeworkfordisasterris.pdf

3.4. LES LEVIERS D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION

Au regard de l'ampleur des défis et de l'urgence climatique, l'AFD devra accélérer son action pour réussir la transition territoriale et écologique, et atteindre ses objectifs stratégiques ambitieux. Pour y parvenir, le Groupe proposera un accompagnement plus soutenu à ses partenaires, en amont ou en parallèle mais de façon indissociable de ses interventions en faveur de territoires inclusifs, attractifs et écologiques.

3.4.1 Améliorer la gouvernance territoriale et planifier un développement durable des territoires

Appuyer les processus de décentralisation

Afin d'appuyer efficacement les processus de décentralisation prenant en compte les spécificités institutionnelles, politiques et juridiques propres à chaque État, l'AFD s'inscrit dans un dialogue de long terme avec les autorités nationales et locales, notamment via des prêts de politiques publiques. L'objectif portera sur la mise en œuvre effective de réformes institutionnelles, fondées sur le principe de subsidiarité, prévoyant des transferts de compétences clairs et effectifs, de l'État vers les autorités locales, accompagnés des ressources suffisantes pour pouvoir offrir des équipements et services publics performants et durables

Appuyer le processus de décentralisation – le cas du Maroc

Pour accompagner l'urbanisation croissante de son territoire, le Royaume du Maroc a choisi il y a 10 ans de moderniser son cadre de décentralisation, afin de faire des collectivités locales des acteurs pivots du développement durable des territoires. Afin d'accompagner cette dynamique, l'AFD a octroyé au gouvernement marocain un prêt de 100 millions d'euros, en complément d'un financement de 270 millions d'euros accordé par la Banque Mondiale, pour financer une politique publique qui devrait se traduire par un renforcement de la performance de gestion des communes participantes ; un développement de l'intercommunalité ; une formation adaptée aux défis posés par le changement climatique et, *in fine*, une amélioration de la fourniture de services publics locaux de qualité dans les principales villes marocaines. Ce prêt de politique publique devrait permettre un renforcement pérenne des collectivités locales, par le biais d'une approche basée sur les résultats ; une approche qui les engage, et qui engage aussi l'État.

aux populations. L'appui de l'AFD portera notamment sur : (i) la refonte des transferts financiers de l'État aux collectivités locales (volumes, critères de répartition, modes de calculs, etc.) en parallèle des transferts de compétences ; (ii) l'amélioration du cadre juridique relatif aux ressources propres de collectivités locales (fiscalité, tarifs, redevances, ressources foncières...) afin d'accroître leur autonomie financière ; (iii) l'amélioration de l'accès des collectivités locales à l'emprunt pour le financement de leurs investissements (évolution du cadre juridique, diversification de l'offre...). Afin d'optimiser l'impact de cet appui aux réformes, l'AFD recherchera des partenariats avec d'autres bailleurs pour des cofinancements.

Renforcer les capacités et la performance des maîtrises d'ouvrage et des opérateurs

Le renforcement des capacités de la maîtrise d'ouvrage et des opérateurs publics sera une priorité. L'Agence appuiera les élus, les personnels techniques et administratifs des institutions locales, responsables et garantes de la définition et mise en œuvre d'une stratégie territoriale fondée sur l'intérêt général. Elle accompagnera également les collectivités pour améliorer la transparence et la redevabilité en matière de gestion locale. Enfin, l'AFD encouragera les mécanismes de coopération intercommunale qui, en suscitant des rapprochements fonctionnels et géographiques cohérents, permettent de s'acquitter efficacement des tâches administratives, d'offrir des services publics de qualité et de promouvoir le développement local, voire régional. L'amélioration des performances techniques et financières des maîtres d'ouvrages et des opérateurs spécialisés (eau, forêts, agriculture, transport, logement, etc.) sera également recherchée afin de rehausser la qualité des services rendus aux populations.

Planifier un développement durable des territoires

Au niveau local, l'AFD soutiendra les processus de planification stratégique et de prospective territoriale. Elle accompagnera la définition de plans de développement territorial qui offrent une vision d'ensemble (multisectorielle) sur le long terme et fixent les orientations fondamentales et grands principes (tels que la mixité sociale et fonctionnelle, l'utilisation économe de l'espace, la maîtrise des déplacements, le respect de l'environnement, etc.). L'AFD appuiera également la formulation de politiques et documents de planification sectoriels, ainsi que le développement d'outils permettant d'approfondir la connaissance des territoires. Tout projet d'aménagement urbain ou de développement rural se concevant dans le cadre d'un contexte local spécifique, par rapport à des initiatives en

cours et à des logiques d'acteurs, l'AFD encouragera l'établissement de situations de référence pour caractériser les dynamiques structurantes des territoires, permettre aux décideurs de faire des choix informés, y compris prospectifs, et à terme mesurer les résultats et impacts des actions engagées. Au-delà des exigences de redevabilité, il s'agira de produire et de partager des connaissances sur les territoires.

Par ailleurs, dans le cadre de son soutien aux territoires, souvent en lien avec des dynamiques de décentralisation, l'AFD appuiera :

→ **L'amélioration de la connaissance du foncier** et des ressources naturelles, pour être en capacité de définir les potentialités des territoires. La compréhension des capacités de renouvellement des ressources (forestières, halieutiques, hydriques), ainsi que les modes d'accès et d'usage du foncier sont indispensables à la connaissance des territoires. L'AFD renforce la connaissance et le suivi quantitatif et qualitatif de ces ressources par les acteurs locaux et les États (dispositifs de recherche nationaux et internationaux, cartographies participatives, systèmes d'information fonciers, appui aux dispositifs de statistiques nationales, évaluation des stocks de pêche, etc.).

→ **la sécurisation de l'accès au foncier et la gestion foncière décentralisée**, par l'appui à la mise en œuvre de politiques de sécurisation foncière inclusives et durables fondées sur une reconnaissance claire, et inscrite dans la loi, des droits existants et constatés quelle que soit leur origine (coutumière ou étatique) ou leur nature (individuel vs collectif, temporaire vs définitif). Au travers d'outils de gestion décentralisée, l'AFD appuie la gestion du foncier dans ses trois dimensions : (i) la gestion du foncier « privé », de façon à sécuriser les droits historiques et à faciliter la mise en valeur des terres cultivables ; (ii) la gestion et la protection des communs (forêts, plans d'eau, parcours) pour éviter l'aliénation et la dégradation ; (iii) les relations avec l'État concernant le domaine national, et notamment les aires protégées.

Au niveau national, l'AFD encouragera également l'émergence et le renforcement de politiques publiques et cadres d'aménagement du territoire qui projettent des trajectoires durables ainsi que le développement de cadres institutionnels sectoriels clairs, efficaces et inclusifs. Une attention particulière sera portée à la mise en cohérence de ces politiques avec celles portées par les institutions régionales (sous-continentales) qui rassemblent les nations d'un même ensemble géographique dans le but de favoriser une plus grande stabilité politique, un développement économique transfrontalier, une connexion des marchés, et la gestion de ressources partagées et de biens communs.

Enfin, quel que soit le niveau de planification, ces exercices devront s'attacher à prendre en compte les projections démographiques, l'évolution des répartitions territoriale, sociale et économique des populations, ainsi que les évolutions anticipées des conditions climatiques et de l'environnement, avec leurs conséquences sur les ressources naturelles, les infrastructures et les populations.

Favoriser l'engagement et la participation effective des parties prenantes

Promouvoir le rééquilibrage et l'attractivité des territoires implique de concevoir une action territoriale plus inclusive, au-delà du champ des acteurs publics. Dans le cadre de ses interventions, l'AFD cherchera à valoriser et renforcer la capacité des acteurs à dialoguer et, au-delà, à entreprendre de manière collective et équilibrée, favorisant ainsi une gouvernance démocratique, inclusive, représentative et ancrée dans son territoire. Plus particulièrement, l'AFD : (i) encouragera la participation des acteurs locaux, des femmes et des jeunes notamment, à l'exercice de planification territoriale ; (ii) favorisera l'émergence de nouvelles formes de partenariats directs entre les décideurs locaux et la société civile, y compris dans le cadre de plateformes de consultation permanente, ouvertes à tous ; (iii) favorisera la mise en place de cadres de gestion des réclamations des usagers ; (iv) développera, en parallèle de ses interventions traditionnelles qui s'inscrivent

Accompagner le développement des territoires ruraux en Tunisie

Pour accompagner le développement des territoires ruraux et faire face aux changements climatiques, la Tunisie est engagée depuis 2017 dans une stratégie innovante de gestion des ressources naturelles. Innovante car elle inscrit la gestion des ressources naturelles dans une démarche de développement économique et de développement rural intégré. Innovante aussi car elle replace les populations et les acteurs locaux au cœur des stratégies de développement des territoires, permettant ainsi une co-construction des trajectoires de développement et une gouvernance équilibrée. C'est pour accompagner cette démarche que le ministère tunisien de l'agriculture a pensé et construit le projet PACTE, avec le soutien financier de l'AFD et du FFEM, et l'appui technique du CIRAD et de FranceAgriMer. Ce projet se propose en effet d'accompagner le développement de six territoires ruraux situés dans cinq gouvernorats du nord et du centre de la Tunisie : dans ces territoires, qui ont en commun de présenter un fort taux de pauvreté et d'exode rural, une prédominance de la petite agriculture familiale et une pluriactivité des ménages ruraux, le PACTE appuie de manière concertée la mise en œuvre d'actions de développement économique et d'aménagement du territoire, ainsi que la mise en place de Comités de développement des territoires associant représentants de la population et des municipalités nouvellement créées.

dans un temps long, des actions rapidement mobilisables pour tester une programmation (en amont) ou de nouveaux usages (en aval) mais aussi de nouveaux modes de participation citoyenne (il s'agira de proposer des solutions concrètes et frugales, à petite échelle et sur des temps courts, sur le modèle de démarches « *test and learn* »).

3.4.2 Adopter et déployer des approches innovantes et complémentaires

Soutenir des approches innovantes peut accélérer la mise en œuvre de la transition territoriale et écologique et concourir à l'atteinte des ODD. Celles-ci peuvent être citoyennes, environnementales ou technologiques et s'exercer à différents échelons territoriaux. Sur la base de travaux de capitalisation d'expérience et de recherches, le groupe AFD continuera de promouvoir ces solutions innovantes et cherchera à en déployer de nouvelles, en s'efforçant de démontrer à chaque fois leur performance et leur rentabilité.

Privilégier les solutions fondées sur la nature

Sécurité alimentaire et nutrition, santé humaine, risques environnementaux, villes durables et résilientes, développement économique des territoires, nombreux sont les enjeux de société auxquels la nature peut apporter des solutions efficaces et pérennes. Au-delà de la préservation des ressources naturelles et des écosystèmes (et des services associés, notamment climatiques), le concept des Solutions Fondées sur la Nature (SFN) vise à recourir aux alternatives vertes et à innover avec le potentiel que nous offre la biodiversité. Le déploiement de ces solutions émergentes et peu connues nécessite de renforcer l'évaluation de leurs impacts, des co-bénéfices et du rapport coûts-bénéfices, de concevoir des mécanismes économiques et financiers innovants et de mobiliser l'ensemble des parties prenantes.

En complément des solutions « conventionnelles », l'AFD privilégiera ces alternatives pour l'aménagement de l'espace et la gestion intégrée des ressources, en cohérence avec un agenda international porteur pour la biodiversité et pour une économie pro-nature. Le passage à l'échelle de ces options vertes et l'identification d'options plus durables pour l'action future de l'AFD nécessiteront notamment de renforcer nos partenariats avec les organisations de la recherche et de la société civile actives dans le déploiement des solutions fondées sur la nature, afin de structurer le dialogue de politique publique avec les contreparties dans nos pays d'intervention.

Le groupe AFD privilégiera les Solutions fondées sur la Nature pour répondre aux enjeux d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques, ainsi que de gestion des risques naturels. À titre d'exemple, l'AFD encouragera le développement d'espaces verts en ville. Ces derniers

pourront notamment être conçus afin d'absorber et filtrer les eaux de lessivage des routes lors des pluies, de façon à les décharger de polluants tels qu'hydrocarbures, particules de pneus, etc. avant de rejoindre les cours d'eau urbains. Par ailleurs, les techniques de perméabilité des sols (béton drainant, chaussées et trottoirs absorbants) pourront être valorisées pour augmenter l'absorption des eaux de ruissellement, et partant, limiter le risque d'inondations, tout en fournissant des réserves d'eau pour la végétation urbaine.

Encourager l'innovation citoyenne

Parce que construire des territoires durables suppose d'impliquer de larges coalitions d'acteurs, l'AFD propose une nouvelle offre de services : les laboratoires d'innovation urbaine.

L'objectif : replacer les habitants et usagers au cœur de la fabrique du territoire en leur permettant de concevoir, en lien étroit avec les autorités locales, des projets à fort impact social, culturel et environnemental.

Face au temps long que supposent les opérations d'ampleur financées par l'Agence (infrastructures et équipements), le laboratoire d'innovation urbaine se veut une réponse concrète pouvant être activée à tout moment :

→ en amont du projet AFD, pour favoriser l'appropriation d'un nouvel espace ou tester de nouvelles fonctions en réaction à l'urgence des besoins (test de circulation piétonne sur un carrefour) ;

→ en aval, pour revoir un nouvel usage (aires de jeu pour enfants dans un parc récemment réhabilité).

En plus de susciter la créativité, la mobilisation du plus grand nombre favorise l'appropriation des projets urbains et stimule la démocratie locale.

Mobiliser le numérique

Parce qu'ils permettent d'imaginer de nouvelles solutions de développement durable, le groupe AFD est déterminé à utiliser les outils et technologies numériques pour accélérer l'atteinte des ODD. Il s'agira autant de s'appuyer sur ces nouveaux outils dans les projets financés que d'accompagner la transformation numérique des acteurs eux-mêmes, afin de leur permettre de gagner en efficacité, d'impulser de nouvelles collaborations et un agenda de l'innovation. Cela passera par la constitution d'un socle de données territoriales à numériser et partager.

Sans que cette liste soit exhaustive, les appuis de l'AFD pourront porter sur : (i) l'appui à l'émergence de « *smart cities* » (optimisation des services, amélioration de la gestion des risques et des crises, gestion des finances locales, transparence municipale, etc.) ; (ii) la mise en œuvre de plateformes digitales entre usagers, décideurs

et exploitants des systèmes de transport ; (iii) les conditions d'accès aux marchés agricoles pour les agriculteurs familiaux, et notamment les femmes et les jeunes, afin d'assurer une amélioration durable des termes de l'échange.

3.4.3 Mobiliser les partenaires

Face à l'ampleur des défis, aucun acteur ne peut aujourd'hui prétendre peser seul sur les trajectoires de transition territoriale et écologique. Relever ces défis nécessite de mobiliser des partenaires et financements locaux et/ou privés et de s'appuyer sur des acteurs formés et performants. La nouvelle dynamique impulsée par l'intégration d'Expertise France au groupe AFD va permettre aux deux entités d'intensifier, dans le respect de leurs identités propres, les synergies et possibilités d'action au bénéfice des objectifs de développement durable. Au-delà, afin de mener à bien ses missions, le groupe AFD se fera plus partenarial, suivant la logique « *Partner with France* » du gouvernement français, conscient qu'il ne pourra réussir seul et qu'il a beaucoup à apprendre des autres. En ce sens, il poursuivra son implication active au sein des plateformes d'échanges et de réflexion telles que le Partenariat français pour l'eau ou le Partenariat français pour la ville et les territoires.

Le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM), un partenaire privilégié pour l'innovation

Le FFEM, dans son rôle de révélateur d'innovations pour l'environnement et le développement, est un partenaire important pour mener à bien cette stratégie de transition. Celle-ci présente de nombreux points de cohérence avec celle du Fonds pour 2019-2022. Outre les convergences sectorielles sur la biodiversité, les forêts, l'agriculture, la nature en ville, la sobriété des transports, etc., ces deux stratégies s'engagent pour des approches territoriales intégrées et concertées, identifient des vecteurs d'innovation communs : solutions numériques et solutions fondées sur la nature en particulier, ainsi que l'approche *One Health*. Les financements en subvention du FFEM axés sur l'innovation peuvent apporter une valeur ajoutée supplémentaire à l'offre de l'AFD en testant de nouvelles solutions dans un objectif de passage à l'échelle.

Renforcer les coopérations avec les acteurs publics et parapublics

L'AFD s'attachera à accompagner ses interventions d'actions de renforcement de capacités (assistance à maîtrise d'ouvrage, mise en place d'unité de gestion de projet, etc.) et d'assistance technique (animation d'ateliers thématiques, mise à disposition d'experts spécialisés, etc.), en collaboration avec Expertise France mais aussi avec le tissu professionnel et associatif, ainsi qu'avec la communauté de chercheurs et d'incubateurs.

L'Agence multipliera les interventions conjointes avec les collectivités locales françaises et leurs groupements. Au travers de partenariats avec les associations de collectivités, généralistes ou spécialisées (Fédération nationale des Parcs naturels régionaux ou Fédération nationale des agences d'urbanisme, par exemple), en mobilisant les outils dédiés à la coopération décentralisée (FICOL), l'AFD s'attachera à favoriser l'internationalisation des solutions et savoir-faire issus des territoires français en matière de gouvernance locale. L'Agence encouragera la relation que les collectivités nouent entre elles pour confronter et enrichir leurs politiques publiques locales, c'est un levier fondamental pour la territorialisation et la réalisation des objectifs de développement durable.

Par ailleurs, l'AFD, qui accorde une priorité au non souverain, encouragera tous les acteurs de la société à investir dans l'avenir : concevoir, financer et faire ensemble. Dans ce cadre, l'Alliance stratégique avec la Caisse des Dépôts et consignations (CDC) permettra d'accroître l'efficacité et la réactivité du dispositif de financement du développement durable mais aussi de bénéficier du retour sur expérience de la CDC qui appuie des territoires français dont les problématiques croisent celles de bon nombre de territoires du Sud (cf. le programme « Cœur de Ville », par exemple). Les deux institutions se renforceront mutuellement en bénéficiant de synergies dans l'usage de leurs compétences, réseaux et outils de financement respectifs.

En outre, l'AFD développe et renforce sa coopération avec les établissements publics français présents à l'international ou souhaitant s'y projeter. Illustrant la valeur ajoutée de l'expertise publique, le nouvel Office Français de la Biodiversité (OFB), avec qui l'AFD a signé un partenariat tripartite avec Expertise France fin 2019, est un partenaire essentiel pour porter conjointement les ambitions du groupe AFD en matière de biodiversité. Sur la période 2019-2020, de nouveaux engagements partenariaux ont également été conclus avec le CIRAD, l'ADEME, l'IRD ou encore l'ANRU, d'autres acteurs publics clés de la réponse aux enjeux de la transition écologique et territoriale.

Mettre les savoir-faire français au service des territoires

Le groupe AFD, dans sa relation stratégique avec le secteur privé français, cherchera à renforcer sa coopération avec les acteurs porteurs d'innovations. Il s'agira de repérer les avancées techniques, sociales, organisationnelles ou contractuelles qui favoriseraient la mise en place de solutions adaptées aux enjeux de la transition territoriale et écologique dans nos géographies. Ce dialogue nourri avec les PME, ETI et grands groupes français permettra d'échanger entre pairs sur les pratiques les plus vertueuses à fort impact.

Pour aller plus loin, l'AFD pourra favoriser la mise en réseau avec l'écosystème public. Elle se mobilisera aussi pour une articulation cohérente entre financements publics pour un alignement de tous sur les ODD (autour, par exemple, de l'appel à projets « traitement et valorisation des déchets » financé par le fonds FASEP de la DG Trésor). L'AFD jouera ainsi pleinement son rôle de plateforme partenariale, apprenante et contributrice du rayonnement des savoir-faire français.

La lutte contre la pollution, thématique montante de l'agenda international, appelle des réponses partenariales

Pour l'accompagner dans le développement de solutions adaptées, l'AFD a signé un partenariat avec Airparif, expert français en charge de la surveillance de la qualité de l'air en région Ile de France, de la sensibilisation, du conseil en politique publique et de l'évaluation.

L'objectif de ce partenariat est triple : (i) faire émerger le sujet ; (ii) initier le dialogue technique avec des autorités nationales ou locales désireuses de traiter la problématique (mesures, diagnostic) ; et (iii) favoriser l'émergence de programmes d'investissements permettant d'apporter des réponses efficaces.

Pour cela, Airparif pourra s'appuyer sur des savoir-faire français reconnus, tant pour la mesure (Envea, Ecomesure, etc.) que sur la modélisation (ARIA Technologies notamment) ou les équipements.

Développer les cofinancements pour accroître les impacts de la transition territoriale et écologique

L'AFD poursuivra et renforcera les interventions en cofinancement avec d'autres bailleurs multilatéraux ou bilatéraux, afin d'accroître l'efficacité et l'impact des concours mobilisés, tout en créant une culture commune d'intervention.

Développer les plateformes multi-bailleurs, lieux d'échanges sur les bonnes pratiques : l'exemple de Mobilise Your City

L'AFD est membre fondateur de l'initiative *Mobilise Your City* (MYC), à côté d'une alliance de partenaires internationaux (agences de développement, agences de planification du transport urbain, ONG et autres banques de développement). Lancée en 2015 lors de la COP21, cette initiative mondiale soutient une meilleure planification de la mobilité urbaine afin de fixer des objectifs ambitieux de réduction de l'empreinte carbone et de mesurer leur atteinte.

Plus particulièrement, l'AFD continuera de gérer les fonds de préparation de projets, abondés par des fonds délégués, principalement de l'Union européenne. Ces outils sont essentiels pour financer les études de faisabilité et assistances techniques qui permettront de préparer de futurs projets d'investissement à co-bénéfice climat : CICLEA pour l'Afrique Sub-saharienne, CICLEASIA pour l'Asie, Facilité CAF pour l'Amérique Latine, UPFI pour la Méditerranée.

Pour aller plus loin, le groupe AFD renforcera son partenariat avec le Fonds Vert pour le Climat (FVC). Conformément à ses orientations stratégiques, il travaillera par exemple à la définition d'un programme de mobilité électrique en Amérique Latine, programme qui ciblera notamment les acteurs non gouvernementaux et privés, et impliquera étroitement PROPARGO.

Mobiliser les banques de développement partenaires au sein d'IDFC sur les enjeux de transition territoriale et écologique

Le groupe AFD, en tant que membre de l'*International Development Finance Club* (IDFC), contribuera à l'animation des réflexions sur la transition écologique, via la Facilité Climat et le groupe « *Making Finance Work with Nature* ». La mobilisation de ressources financières constitue un enjeu clé de la négociation et de la mise en œuvre du futur cadre mondial post-2020 sur la biodiversité. Dans ce contexte, les banques de développement ont un rôle clé à jouer. Le groupe de travail Nature d'IDFC constitue l'une des enceintes importantes pour, à terme, faire de l'intégration de la biodiversité dans les banques une réalité (au niveau des stratégies, des listes d'exclusion et clauses de sauvegarde environnementale ; recherche d'impacts positifs, reporting sur les financements biodiversité, prise en compte des risques financiers liés à la perte de biodiversité, etc.).

The background features several overlapping teal-colored circles and curved lines of varying sizes and opacities, creating a dynamic, abstract pattern.

4.

ANNEXES

ANNEXE 1. DÉCLINAISON GÉOGRAPHIQUE DES PRIORITÉS DE LA STRATÉGIE TRANSITION TERRITORIALE ET ÉCOLOGIQUE

Cette annexe vise à décliner les grandes priorités du groupe AFD en faveur de la stratégie territoriale et écologique sur ses quatre grands ensembles géographiques d'intervention.

Les priorités d'interventions relatives aux autres transitions²³ du groupe AFD ne sont pas présentées dans ce document.

AFRIQUE

En s'appuyant sur la stratégie transition écologique et territoriale, les équipes intensifieront le travail mené depuis plusieurs décennies pour le développement de l'Afrique.

Le continent est et reste au cœur de l'action de l'AFD.

Dans les prochaines années, l'AFD souhaite participer à l'évolution des modèles de développement des territoires par la promotion de la ville durable et le soutien direct aux collectivités locales. Nous investirons aussi dans les zones rurales et les écosystèmes pour y conforter la résilience et réduire les déséquilibres territoriaux et écologiques.

Plus que jamais, le développement de l'Afrique doit prendre en compte le **développement agricole et rural** qui représente un enjeu fondamental. Les zones rurales devront parvenir à **augmenter les revenus tirés de l'agriculture et de l'économie alimentaire, accompagner la croissance démographique et, concomitamment, à renforcer la résilience et la durabilité des systèmes alimentaires, y compris au niveau de la production agricole et la gestion du foncier**. Les zones rurales continueront à se peupler et les problématiques de la sécurité alimentaire, **de l'accès à l'eau** potable et aux services d'assainissement centralisés (de grosses stations d'épuration concentrant les eaux usées d'une ville ou d'un quartier) et décentralisés (des solutions d'épuration à plus petite échelle, avec une moindre concentration des eaux usées, voire des solutions individuelles) et de **la lutte contre la malnutrition sous toutes ses formes, y compris dans les campagnes, doivent devenir une priorité plus forte de l'AFD en Afrique.**

La prise en compte et la conservation de la biodiversité dans les opérations de l'AFD devront fortement monter en puissance en Afrique. Ceci concernera les forêts du bassin du Congo, le réseau africain des aires protégées, les écosystèmes de savane, la gestion intégrée de la ressource

en eau, des bassins versants et leurs zones humides, ainsi que la protection de zones côtières. Cela nécessitera la mobilisation d'une plus grande part de la concessionnalité à disposition de l'AFD, pour la prise en compte de cette dimension concomitamment avec celles du développement économique et social.

Dans le même temps, la combinaison d'une croissance démographique élevée et de l'urbanisation *in situ* des zones rurales est d'ores et déjà à l'origine de la croissance urbaine la plus élevée au monde (+4 % par an). **50 % de la population africaine sera urbaine d'ici à 2035.** Dans ce cadre, l'AFD poursuivra son appui aux programmes visant à **améliorer l'accès aux services de base** (logement, transports, eau et assainissement, électricité, gestion des déchets, marchés alimentaires), ciblés en particulier sur **l'amélioration des conditions de vie des populations les plus vulnérables** (habitants des **quartiers précaires**). L'AFD accompagnera le développement de projets de **mobilité urbaine**. Elle soutiendra la modernisation du **transport artisanal**, principal mode de transport urbain en Afrique. Le traitement de la **sécurité routière** sera une composante systématique des projets routiers.

Notre soutien à la **gouvernance**, notamment financière, des collectivités locales permettra de renforcer l'impact des initiatives menées. À cet effet, les processus de **décentralisation**, le **renforcement des capacités des collectivités locales**, mais aussi les **exercices participatifs et inclusifs de planification territoriale**, les processus de **co-construction** des projets, ainsi que la **transformation numérique** des villes africaines seront soutenus.

L'AFD accompagnera les politiques visant à **dynamiser les économies urbaines** et à **stimuler l'offre d'emplois** formelle ou informelle. À travers l'entrée **sécurité alimentaire**,

²³ Transition démographique et sociale ; transition énergétique ; transition numérique et technologique ; transition économique et financière ; et transition politique et citoyenne.

nutrition et débouchés agricoles ainsi que l'approvisionnement en eau, l'AFD appuiera également le **développement des connectivités urbain/rural**. Ces connectivités seront d'ailleurs **rendues possible grâce à un meilleur maillage du territoire**, essentiellement via des projets de **transport routier** (routes interurbaines, ouvrages d'art,

routes et pistes rurales, routes et autoroutes urbaines). Essentiels, ces projets constituent un **enjeu de stabilité politique**, notamment pour éviter enclavement, paupérisation et radicalisation de certains territoires, notamment au Sahel ou en Afrique centrale.

AMÉRIQUE LATINE

En Amérique latine, le groupe AFD poursuivra ses interventions pour appuyer la transition écologique et territoriale en privilégiant une approche territoriale.

Dans les territoires ruraux, le Groupe conduira ses actions autour de trois axes prioritaires : développement de l'agriculture, préservation des forêts et des ressources en eau et protection de l'environnement et de la biodiversité :

- Dans le domaine agricole, il s'agira de soutenir le développement de filières agricoles et de systèmes alimentaires à haute qualité environnementale et sociale.

Les formes d'agriculture qui combinent innovation et soutenabilité seront privilégiées telles que l'agro-écologie, l'agro-foresterie, ou encore le maraîchage sur sol vivant (**Axe 2 – 3.2.3. Promouvoir des économies inclusives, durables et adaptés au changement climatique**).

- Fort de ses premières interventions dans le domaine des forêts, le groupe AFD intensifiera ses efforts en matière de développement des aires protégées et des forêts, notamment en matière de lutte contre la déforestation et la dégradation des sols (**Axe 3 – 3.3.2. Préserver les éco-systèmes et protéger la biodiversité**).
- Dans le domaine de l'eau, le groupe AFD soutiendra les projets qui favorisent la gestion intégrée des ressources en eau.
- Il agira en faveur de la lutte contre la pollution et la préservation de la biodiversité marine.

Le Groupe appuiera également le développement des territoires urbains avec des engagements clairs en matière de soutenabilité environnementale et de lutte contre le changement climatique. Ces interventions pourront également avoir comme co-bénéfice la résilience, l'adaptation

au changement climatique et la réduction des inégalités économiques, sociales, territoriales. Dans les aires métropolitaines, le groupe AFD interviendra notamment pour renforcer l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement, pour développer des systèmes de mobilité durables et inclusifs et améliorer les conditions d'habitation (**Axe 1. Améliorer les conditions de vie de tous et favoriser le vivre ensemble**). Dans le domaine des transports, le groupe AFD privilégiera les projets de transport qui s'insèrent dans le tissu urbain existant, dans le cadre de politiques d'aménagement globales et intégrées visant à réduire l'empreinte écologique des villes et renforcer leur résilience. L'AFD cherchera à développer, tant dans les grandes métropoles que dans les villes intermédiaires, des réseaux intégrés de transport public performants et accessibles. Elle appuiera les initiatives visant à maîtriser les flux de trafic urbain en valorisant l'utilisation de modes de déplacement « doux ». Le transport collectif peu émissif et à faible empreinte environnementale fera l'objet d'un soutien renouvelé. Entrent dans ce cadre les projets de tramway, métro, bus propres, trains, téléphériques, flottes de véhicules électriques en accès partagé, aménagements pour les vélos.

L'appui au développement urbain pourra également s'entendre sur des quartiers entiers pour permettre leur réhabilitation, améliorer la qualité de vie des citoyens qui les habitent (**Axe 1 – Améliorer les conditions de vie de tous et favoriser le vivre ensemble**) et appuyer les capacités de planification, d'aménagement et d'innovation urbaines (**Leviers d'accélération – 3.4.1. Améliorer la gouvernance territoriale et planifier un développement durable des territoires**).

TROIS OCÉANS

Dans les géographies des Trois Océans (les pays et territoires qui constituent le périmètre des bassins de l'Océan atlantique, l'Océan indien et l'océan pacifique), les interventions du groupe AFD s'inscriront dans l'alignement de la stratégie Trois Océans²⁴.

Dans les territoires urbains d'Outre-mer, l'AFD renforcera son offre auprès des collectivités locales et des opérateurs de logement et d'aménagement dont l'AFD est le financeur historique (financements budgétaires des programmes d'investissements locaux, appui-conseil aux collectivités,

²⁴ Groupe AFD (2019), Stratégie Trois Océans « Trois Océans : une stratégie régionale au service d'un monde en commun », octobre, <https://www.afd.fr/fr/ressources/strategie-trois-oceans>

préservation et développement des espaces naturels qualitatifs notamment dans les zones urbaines côtières) (**Axe 1. Améliorer les conditions de vie de tous et favoriser le vivre ensemble**). L'AFD soutient particulièrement les investissements qui s'inscrivent dans des plans climat territoriaux. Dans les États étrangers de la région Trois Océans, l'AFD interviendra en particulier sur les problématiques urbaines de gestion des déchets en milieu insulaire et pollution marine et de réhabilitation des quartiers précaires et accès amélioré aux services urbains essentiels (**Axe 1. Améliorer les conditions de vie de tous et favoriser le vivre ensemble ; Axe 2 – 3.2.1. Lutter contre les fractures et favoriser le rééquilibrage territorial**).

Dans le domaine des transports, le groupe AFD accompagnera la contribution du transport aérien et maritime international au développement économique et social et renforcera l'intégration des infrastructures portuaires à la ville et son hinterland (**Axe 2 – Renforcer l'attractivité des territoires pour une prospérité partagée**).

L'AFD se mobilisera en faveur de la protection du littoral, de la lutte contre la déforestation et de la création d'aires protégées au niveau local. Le groupe AFD appuiera les interventions qui œuvrent pour la conservation, la restauration et la gestion durable de la biodiversité et en privilégiant les solutions fondées sur la nature (**Axe 3 – 3.3.2 – Préserver les écosystèmes et protéger la biodiversité**).

Enfin, le groupe AFD sera particulièrement attentif à la résilience des populations et des territoires face aux catastrophes naturelles et travaillera sur les dispositifs de prévention et d'assurance (**Axe 3 – 3.3.3. Accroître les capacités d'adaptation aux catastrophes naturelles**). Les populations des Trois Océans se trouvent en effet régulièrement confrontées à des situations de crise (épisodes cycloniques destructeurs, risques sismiques, éruptions volcaniques, sécheresses, inondations, ...). L'AFD travaillera à la mise en place de systèmes de réponse régionaux capables d'avoir plus d'impacts en cas de catastrophes naturelles, mais cherchera également le déploiement de dispositifs de surveillance, de prévention et d'intervention communs.

ORIENTS

Dans la zone Orient, le groupe AFD instruira des projets porteurs de co-bénéfices climat et de trajectoire sobres en carbone, en lien avec la Stratégie Orient (2020-2024) :

En application des objectifs de l'Accord de Paris, l'activité du département Orient se concentrera **sur une vision intégrée des territoires urbains, visant un double objectif de durabilité et de résilience**. Par un accompagnement sur l'aménagement de ces territoires, le groupe AFD contribuera au renforcement de la résilience des villes au **dérèglement climatique** (prévention et gestion des inondations et des sécheresses, notamment dans les Balkans, en Asie du Sud et en Asie du Sud-Est), mais aussi à l'intégration **des enjeux de smart cities** (Balkans, Asie du Sud) et à la lutte contre les pollutions aériennes (par exemple en Inde et dans les Balkans) (**Axe 3 – 3.3.3. Accroître les capacités d'adaptation aux catastrophes naturelles**). Penser les villes dans leur durabilité et leur résilience, c'est également **réfléchir aux systèmes urbains**, incluant l'intégration des espaces culturels au tissu urbain (valorisation du patrimoine), le renforcement de territoires urbains plus écologiques autour de Solutions Fondées sur la Nature (SFN – notamment en Chine), et la mise en valeur de mobilités urbaines moins émissives (métro, BRT, hub multimodal) (**Axe 1 – Améliorer les conditions de vie de tous et favoriser le vivre ensemble ; Axe 3 – Accompagner des territoires écologiques et résilients**).

Les interventions du groupe AFD dans la zone Orient se feront également au travers **d'une mise en réseau des acteurs des territoires**, en accompagnant la **décentra-**

lisation (comme en Jordanie), la consolidation du réseau urbain par **le renforcement des villes secondaires, la convergence de normes** (comme dans les Balkans), **la gestion des services de base** dans les villes et les territoires ruraux, afin d'améliorer la qualité de vie dans **les territoires urbains et ruraux** (**Axe 1 – les conditions de vie de tous et favoriser le vivre ensemble ; Axe 2 – 3.2.1. Lutter contre les fractures et favoriser le rééquilibrage territorial**). Ces objectifs pourront notamment être atteints grâce à des dialogues de politiques publiques (les Prêts de politiques publiques en Jordanie ou celui relatif à la connectivité maritime en Indonésie), pouvant s'appuyer sur de la coopération décentralisée entre acteurs français et pays récipiendaires (cf. comme le Grand Port Maritime du Havre en Indonésie ou le Parc du Ballon des Vosges en Chine, parmi les exemples récents).

Le groupe AFD encouragera, dans l'espace géographique couvert par le département Orient **la mise en valeur durable et la conservation des ressources naturelles – notamment de la forêt** (reforestation, restauration, mise sous cadastre, etc.), de **l'eau** (gestion intégrée de la ressource, permettant sa préservation et une utilisation soutenable et partagée), et des **sols, ainsi que la protection de la biodiversité**. **Pour ce faire, le groupe soutiendra en particulier les réformes agricoles, intéressant notamment la gestion des grandes filières et le bon usage de l'eau agricole (politique de l'irrigation et de l'adaptation des systèmes culturels)**, afin de permettre à ce secteur d'emploi majeur de répondre aux besoins alimentaires des populations urbaines, tout en s'inscrivant dans une **utilisation soutenable des terres**

agricoles et de la ressource en eau, et dans la protection de la biodiversité (Axe 3 – Accompagner des territoires écologiques et résilients). Afin de répondre à ces nombreux enjeux, le groupe AFD pourra entre autre s'appuyer sur les prêts concessionnels souverains (protection de la forêt en

Turquie, restauration des écosystèmes forestiers en Inde, modernisation des systèmes d'irrigation au Vietnam), ainsi que sur l'expertise technique française (FEXTE – expertise affectée, par exemple, au renforcement de la formation des acteurs de l'eau au Pakistan).

ANNEXE 2. DOCTRINE DE SÉLECTIVITÉ DES FINANCEMENTS POUR LA TRANSITION TERRITORIALE ET ÉCOLOGIQUE

Cette annexe présente les critères de sélectivité, y compris d'exclusion, des financements du groupe AFD dans les domaines qui relèvent de la présente stratégie.

2.1 Types d'opérations figurant dans la liste d'exclusion du groupe AFD

La liste d'exclusion engage l'ensemble du groupe AFD et décrit les types d'opérations qui ne sont pas éligibles à ses financements. Sont rappelés ci-dessous les items de cette liste qui croisent de manière spécifique les thématiques concernées par la présente stratégie.

→ Habitats critiques

Rappel du verbatim de la liste d'exclusion :

Le groupe AFD ne financera pas toute opération entraînant ou nécessitant **la destruction²⁵ d'un habitat critique, et tout projet forestier ne mettant pas en œuvre un plan d'aménagement et de gestion durable.**

Précisions :

Le groupe AFD veillera à ce qu'aucun des projets qu'il finance, quels qu'en soient les porteurs, ne provoque de perte nette sur la biodiversité d'habitats critiques. Les habitats critiques sont définis comme (i) les espaces à haute valeur en terme de biodiversité ; (ii) les espaces ayant une importance particulière pour les espèces endémiques ou à périmètre restreint ; (iii) les sites critiques pour la survie d'espèces migratrices ; (iv) les espaces qui accueillent un nombre significatif d'individus d'espèces

gréaires ; (v) les espaces présentant des assemblages uniques d'espèces ou contenant des espèces qui sont associées selon des processus d'évolution clés ou encore qui remplissent des services écosystémiques clés ; (vi) et les territoires présentant une biodiversité d'importance sociale, économique ou culturelle significative pour les communautés locales.

Les forêts primaires ou forêts à haute valeur de conservation sont considérées comme des habitats critiques.

→ Commerce d'animaux, de végétaux et produits naturels

Le groupe AFD ne financera pas toute opération liée au commerce d'animaux, de végétaux ou de tous produits naturels ne respectant pas les dispositions la CITES²⁶.

→ Pêche et intrants agricoles

Le groupe AFD ne financera pas toute opération liée à une activité de pêche utilisant un filet dérivant de plus de 2,5 km de long.

L'AFD ne financera pas la production, utilisation ou commerce de produits pharmaceutiques, **de pesticides/herbicides, de produits destructeurs de la couche d'ozone** ou tout autre produit dangereux, soumis à interdiction ou suppression progressive internationale, notamment par l'Union Européenne.

→ Matériaux dangereux

Production, utilisation ou commerce de matériaux dangereux tels que les fibres en amiante (notamment pour les conduites d'eau potable ou assainissement) ou les produits contenant des PCB²⁷.

²⁵ La destruction signifie (1) l'élimination ou la sévère diminution de l'intégrité d'un habitat causée par un changement majeur et à long terme de l'utilisation du sol ou des ressources en eau ou (2) la modification d'un habitat telle que la capacité de cet habitat à remplir son rôle soit perdue.

²⁶ Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (Washington, 1993).

²⁷ Les PCB, Biphénols Polychlorés, constituent un groupe de produits chimiques hautement toxiques susceptibles de se trouver dans des transformateurs électriques à huile, des condensateurs et des interrupteurs datant de 1950 à 1985.

2.2 Engagements complémentaires

→ Zéro déforestation

Le groupe AFD veillera à ce qu'aucun projet qu'il finance, en particulier les programmes d'extension et/ou de réhabilitation de grandes plantations de cultures pérennes et de sylvicultures mono-spécifiques, quels qu'en soient les porteurs, ne contribue à la dégradation des forêts, ni à la déforestation, mais au contraire promeuve la conservation et la restauration des zones forestières et des corridors écologiques.

→ Organismes génétiquement modifiés (OGM)

Le groupe AFD ne financera pas la recherche, l'achat, la promotion ou la multiplication de semences génétiquement modifiées.

→ Éviter-réduire-compenser

Le groupe AFD veillera à intégrer la protection de la biodiversité dans l'ensemble des politiques sectorielles afin d'éviter les options destructrices, de réduire les impacts pour la biosphère, de compenser systématiquement les dommages inévitables et de restaurer les écosystèmes dégradés. Le groupe AFD appliquera la séquence éviter-réduire-compenser dans toutes ses interventions, notamment celles relatives à l'agriculture, à l'énergie, aux transports, aux mines et au développement urbain.

→ Préservation des océans

En tant que signataire des 14 Principes de l'économie bleue durable, le groupe AFD s'engage à poursuivre ses efforts pour la préservation des océans. L'AFD s'engage en particulier à suivre, comptabiliser et faire croître les projets qu'elle finance en faveur des océans pour consolider sa position de **leader en matière de contribution à la conservation des océans et à l'économie bleue durable**²⁸.

→ Concentration foncière

Le groupe AFD ne soutiendra pas de projets ayant pour effet une concentration foncière incompatible avec un développement local équitable ou induisant la privation de ressources naturelles des populations autochtones.

→ Infrastructures et transports d'énergies fossiles

Conformément à son engagement d'être « 100 % Accord de Paris », le groupe AFD ne soutiendra pas les projets non alignés avec les « Contributions déterminées au niveau national » (CDN) et les stratégies à long terme (SLT) des pays partenaires. Ainsi, les projets d'infrastructures dédiés au transport d'énergies fossiles²⁹ ne pourront pas être financés.

ANNEXE 3. FEUILLE DE ROUTE BIODIVERSITÉ 2019-2022 DU GROUPE AFD

Partout sur la planète, la perte de biodiversité se poursuit, amenuisant de manière accélérée la capacité de la nature à contribuer au bien-être des populations et à la richesse de la vie humaine sur Terre. D'après la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)³⁰, une sixième extinction de masse est en cours³¹. Les disparitions d'espèces ont été multipliées par 100 depuis 1900, un rythme sans équivalent depuis l'extinction des dinosaures il y a 66 millions d'années. Ce sont aujourd'hui³² 639 à 863 milliards USD annuels qui sont jugés nécessaires à la protection et au maintien des services écosystémiques mondiaux, là où l'effort de financement pour la biodiversité n'est aujourd'hui

que de 117 à 130,6³³ milliards USD par an, principalement issus des budgets nationaux des États de l'OCDE. L'APD n'y représente annuellement que 4 à 9,7 milliards USD, en forte augmentation cependant.

Facteurs déterminants directs de la dégradation des terres et des ressources en eau et de la perte de biodiversité qui y est associée, l'extension de cultures et de pâturages sur les espaces naturels, les pratiques agricoles et forestières non durables, les changements climatiques et, dans certaines régions, l'expansion urbaine ainsi que le développement des infrastructures et industries extractives, ou encore le commerce illicite d'espèces sauvages, engendrent

²⁸ Cet engagement est précisé dans la Note de Cadrage « Océans » [cf. Annexe 4 – Note de cadrage de l'action du groupe AFD pour les Océans].

²⁹ La stratégie de Transition énergétique prévoit d'autres exclusions relatives aux énergies fossiles : <https://www.afd.fr/fr/ressources/strategie-transition-energetique-2019-2022> (p. 20).

³⁰ L'IPBES est un groupe international d'experts sur la biodiversité, parfois appelé le GIEC de la CDB.

³¹ Voir les quatre évaluations régionales de l'IPBES produites en 2018.

³² Little Biodiversity Finance Book, Global Canopy Program, 2020.

³³ Ce chiffre ne comprend pas les swaps de dettes dédiés à la biodiversité, estimés à 1,8 – 3,3 Md \$ et les investissements associés aux mesures compensatoires (Offsets) estimés à 6,2 – 9,1 Md \$. Il intègre 0,8 – 2,0 Md \$ d'investissements dans les solutions climatiques naturelles et 26,8 Md \$ d'investissements dédiés aux infrastructures vertes pourvoyeuses de services écosystémiques (bassins versants, corridors etc.).

des conséquences qui affectent³⁴ directement plus de 3,2 milliards de personnes, et mettent en risque l'ensemble des services rendus par la nature aux économies. Or, ces services sont aujourd'hui estimés³⁵ à plus de 50 % du PIB mondial (soit environ 44 000 milliards USD 2020).

Ce niveau de coûts et l'accélération des conséquences – sanitaires (telle l'émergence de pandémies liées aux nouvelles zoonoses, ainsi la crise COVID19), sociales et économiques – néfastes de la dégradation de la biodiversité ont progressivement fait émerger la préservation du bon fonctionnement de la biosphère comme une condition sine qua non de l'atteinte des objectifs de l'Agenda 2030 pour le développement ou de l'Accord de Paris pour le climat, dont il est estimé que 30 % des objectifs pourraient être atteints par une meilleure valorisation des services climatiques naturels³⁶. À cet égard, si un certain nombre de secteurs ont développé des mécanismes financiers favorisant une évolution des pratiques vers un plus grand respect des écosystèmes et de leurs services naturels³⁷, une grande majorité des flux d'investissement pour le développement incitent encore à des pratiques non durables. À titre d'exemple, il est estimé que 500 Mds \$/an de subventions sont versés en faveur de pratiques néfastes pour la biodiversité (OCDE, 2019), dont 20 % relèvent du secteur agricole, soit le montant nécessaire à la protection de la biodiversité à l'échelle mondiale. La crise actuelle ne pourra ainsi se résoudre sans une réorientation massive des flux financiers – publics et privés – en faveur d'un développement qui prenne en compte la biosphère (enjeu dit de *mainstreaming* de la biodiversité).

Organisée début 2021 par la Chine, avec l'appui volontariste du gouvernement français, la COP15 de la Convention sur la diversité biologique (CDB) constitue un rendez-vous central pour la définition d'un nouveau cadre d'ambition pour la biodiversité à horizon 2030. Une série d'événements internationaux – One Planet Summit 2019, 2021, G7 et G20 ou encore Congrès mondial de l'UICN prévu en France en 2021 – devraient permettre de préparer les négociations sur la structure et le contenu de ce futur accord. À l'instar de l'Accord de Paris, ce « *New Deal for Nature* » devrait offrir un cadre incitatif à l'engagement des États et des parties prenantes vis-à-vis de mesures garantissant les transi-

tions nécessaires en termes d'aménagement des territoires, de modes durables de production et de consommation, d'organisation institutionnelle et de gouvernance. La mobilisation accrue de financements et d'investissements vers cette économie « pro-nature » est un enjeu clef de cette négociation.

Via son organisation en plateforme de partenariats, le groupe AFD entend contribuer à l'action internationale de l'équipe France pour l'émergence de cette ambition renouvelée dans le débat et l'engagement du secteur financier pour de nouveaux modèles de développement et leur financement (cf. le groupe « *Make finance work for nature* » récemment lancé au sein du club IDFC). Le Groupe accroîtra à cette fin ses engagements financiers en faveur de la protection de la biodiversité via notamment des opérations dédiées à la préservation des espèces et la lutte contre l'ensemble des activités illicites affectant la faune sauvage. Un effort sera fait pour un *mainstreaming* de la biodiversité dans l'ensemble de ses investissements, en priorité dans les secteurs à l'origine des principales pressions sur la nature (agriculture, eau et l'assainissement, développement urbain et secteur financier). À horizon 2025, le Groupe s'engage ainsi à porter à 1 Md € sa finance biodiversité. Ce montant correspond à un doublement de son investissement annuel moyen actuel et s'adosse à l'engagement, pris par son COMEX en mars 2020, que 30 % de la finance climat de l'AFD soit favorable à la biodiversité. Le Fonds Français pour l'Environnement Mondial agit aux côtés de l'AFD comme un levier d'innovation pour atteindre ces objectifs.

Afin d'engager dès à présent les forces du groupe AFD en préparation du futur *New Deal for Nature and People* et pour sa mise en œuvre, son Conseil d'Administration du 15 octobre 2020 a validé une **feuille de route pour la Biodiversité** (FDR) sur la période 2019-2022³⁸.

Cette feuille de route à trois ans est articulée en quatre axes structurants, auxquels répondent 10 objectifs spécifiques visant l'intégration progressive de la biodiversité dans l'ensemble des filières et processus métiers du groupe AFD (cf. Annexe 3.2) :

³⁴ Résumé à l'attention des décideurs du rapport d'évaluation thématique sur la dégradation et la restauration des terres, IPBES, 2018.

³⁵ Nature Risk Rising: Why the Crisis Engulfing Nature Matters for Business and the Economy, WEF, janvier 2020

³⁶ Voir http://climateinitiativesplatform.org/index.php/The_30X30_Forests_Food_and_Land_Challenge

³⁷ 2,6 milliards de USD/an sont par exemple investis dans les pays de l'OCDE pour une agriculture respectueuse de la biodiversité.

³⁸ Qui succède ainsi au Cadre d'Intervention Transversal Biodiversité 2015-2018.

Axe I – Stratégie et mode d'organisation au sein du Groupe

→ **Objectifs** : (i) définir une ambition pour un développement pro-nature en contribution aux engagements internationaux de la France (ii) structurer une organisation transversale efficace pour la mise en œuvre de la FDR biodiversité et (iii) contribuer à la mobilisation d'une plateforme « Pro-nature » multi-acteurs française.

Axe II – Opérations et redevabilité

→ **Objectifs** : (i) augmenter le niveau et la qualité des engagements de manière à atteindre à horizon 2025 l'objectif d'un engagement de 1 Md€ de co-bénéfices biodiversité ; (ii) maîtriser les impacts des opérations du Groupe sur la biodiversité et (iii) rendre compte des financements et des impacts biodiversité.

Axe III – Recherche et capitalisation

→ **Objectifs** : (i) produire des connaissances pour appuyer l'intégration de la biodiversité dans les opérations et positionner le groupe AFD dans le débat international et (ii) capitaliser sur les opérations du groupe AFD et produire des retours d'expérience.

Axe IV – Influence et communication

→ **Objectifs** : (i) participer à l'élaboration d'une position française ambitieuse dans la négociation et la mise en œuvre de l'accord mondial post-2020 sur la biodiversité ; (ii) sensibiliser partenaires, clients et public plus large sur la place de la biodiversité dans l'Agenda 2030 et faire connaître l'ambition et les réalisations biodiversité de l'AFD auprès de l'ensemble de ces publics.

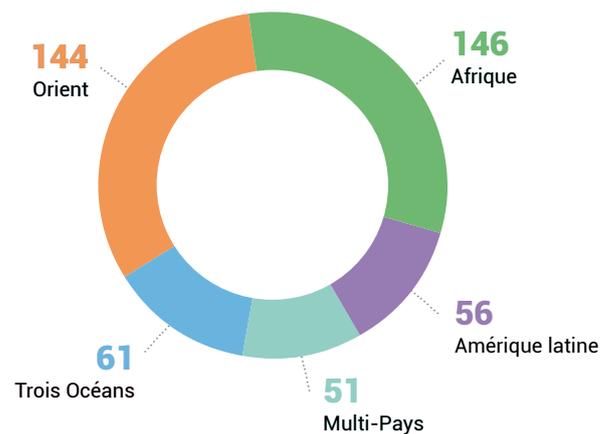
Reconnaissant le caractère transversal des enjeux de biodiversité, et capitalisant sur son réseau interne d'experts techniques dédiés couvrant la quasi-totalité de ses services opérationnels et stratégiques, siège et réseau, le Groupe a consolidé son organisation pour la mise en œuvre opérationnelle de cette feuille de route 2019-2022. Celle-ci repose sur une Plateforme Sectorielle Transversale dédiée – la Green Task Force (GTF) – via laquelle sont assurées les fonctions suivantes : (i) coordination de l'activité opérationnelle biodiversité ; (ii) capitalisation interne d'expériences et d'expertises ; (iii) renforcement de l'expertise interne et capitalisation des connaissances & savoir-faire ; et (iv) redevabilité sur la thématique biodiversité. Le pilotage de la GTF est assuré par un secrétariat réunissant les directions des Diagnostics économiques et politiques publiques (IRS-ECO), de la Stratégie, Prospective et relations institutionnelles (SPC-SPR), de la Communication (SPR-CMN), du département des Organisations de la société civile (SPR-OSC), de la Transition écologique naturelle et gestion des ressources naturelles (DOE-NAT), ainsi que PROPARGO, Expertise France et le FFEM.

L'animation de ce dispositif est assurée par une équipe dédiée rattachée à la Direction de la transition écologique et ressources naturelles de l'AFD. Sur le plan fonctionnel, cette dernière agit en synergie avec les équipes d'appuis thématiques Climat, Lien Social et Fragilités, Crises et Conflits, contribuant à positionner la biodiversité comme un sujet à part entière du mandat porté par ces équipes en faveur de la performance développement durable du plan d'affaire du groupe AFD.

3.1 Bilan 2019 de la finance biodiversité AFD

La finance biodiversité³⁹ de l'AFD s'établit en 2019 à 457 M€ (stable par rapport à 2018), soit 3 à 5 % des opérations selon les géographies, selon une répartition représentée en figure 1.

Figure 1. Répartition géographique de la finance biodiversité 2019 (en M€)



Ce volume de financements porteurs de co-bénéfices biodiversité mobilise pour 50 % des prêts souverains, 25 % des subventions et 15 % des fonds délégués de l'Union Européenne.

³⁹ La finance biodiversité du groupe AFD correspond à la somme pondérée (selon des facteurs dépendant du secteur d'activité) des opérations contribuant aux objectifs de la Convention pour la Diversité Biologique, et qui, de ce fait, sont éligibles aux marqueurs biodiversité du Comité d'Aide au Développement (CAD). Ce marqueur est 2 pour les opérations dédiées à la conservation ou la protection de la biodiversité, et 1 pour les opérations intégrant un objectif de préservation de la biodiversité dans un projet non dédié à celle-ci (agriculture, eau-assainissement, villes etc.)

L'année 2019 est marquée par une augmentation de 10 % des opérations dédiées à la protection ou la conservation de la biodiversité (144 M€ marqués CAD2, soit 30 % du total en 2019) et une stabilité des opérations intégrant un volet de *mainstreaming* de la biodiversité dans des secteurs non dédiés (313 M€ marqués CAD1), dont les deux-tiers sont des activités de lutte contre la pression de pollutions via des infrastructures d'assainissement.

La croissance du portefeuille dédié à la biodiversité devrait se poursuivre en 2020 et 2021, portée par l'engagement du groupe pour une plus forte convergence entre climat et biodiversité et les engagements pris par le groupe pour la relance durable post COVID19, dans un agenda international marqué par l'adoption d'un nouveau cadre d'ambition pour la biodiversité lors de la COP15 de la Convention pour la diversité biologique (mai 2021).

3.2 Feuille de route biodiversité 2019-2022

AXE 1 – STRATÉGIE ET MODE D'ORGANISATION AU SEIN DU GROUPE

Objectif 1.1 – Formuler l'ambition pro Nature du groupe AFD en cohérence avec les engagements internationaux de la France

Résultats attendus

- ✓ Une stratégie de transition écologique et territoriale intégrant à part entière une ambition renouvelée du groupe AFD en matière de biodiversité, ayant fait l'objet d'une consultation externe, et validée en Comité exécutif (COMEX) et Conseil d'administration (CA).
- ✓ Une « Feuille de route Biodiversité » 2019-2022 est définie et validée en COMEX et CA. Sa mise en œuvre fait l'objet d'un suivi régulier et d'un pilotage transversal.
- ✓ Un objectif de 30 % de la finance climat du groupe favorable à la biodiversité à horizon 2025 est validé par le COMEX.
- ✓ L'ensemble des notes techniques ou de doctrine relatives à la biodiversité est actualisé et enrichi pour répondre à la nouvelle ambition pro-nature du groupe AFD. Ces documents sont validés en COMEX et présentés pour information au CA (pas de validation formelle) au fil de leur production. Sur la période de la FDR, il est prévu la révision de la note technique Gestion durable des Forêts, et la rédaction des nouvelles notes techniques suivantes :

Océans (2020) ; Filière Biomasse (2021) ; Opérationnalisation de l'ambition climat-biodiversité (2021) ; Villes et biodiversité (2021) ; Alignement biodiversité des institutions financières (2021) ; GIRE et biodiversité (2021).

- ✓ Les documents de stratégie (transitions ou géographiques) prennent en compte leurs enjeux biodiversité spécifiques.

Objectif 1.2 – Structurer une organisation efficace pour la mise en œuvre transversale de la stratégie sur la biodiversité

Résultats attendus

- ✓ Une plateforme sectorielle biodiversité, la « Green Task Force » est mise en place et dispose de moyens et d'outils d'animation dédiés.
- ✓ La vision, les engagements et les stratégies du Groupe sont connus et portés par l'ensemble des directions/département/Directions régionales.
- ✓ Les expertises biodiversité et la connaissance des enjeux de développement liés à la biodiversité sont renforcées pour l'ensemble des agents du groupe, via la consolidation du dispositif de formation et de sensibilisation à la biodiversité.
- ✓ Un dispositif transversal de pilotage, de suivi-évaluation et de reporting annuel est mis en place. Il constitue l'espace de prise de décision sur le champ de la FDR biodiversité. Il intègre l'ensemble des entités du groupe participant au portage de l'ambition pro-nature.

Objectif 1.3 – Contribuer à l'animation d'une plateforme « Pro Nature » multi-acteurs française

Résultats attendus

- ✓ Le groupe AFD contribue au rayonnement international de l'expertise française, à des fins de renforcement des capacités des acteurs du Sud à préserver la biodiversité (institutions nationales, collectivités, entreprises, institutions financières et société civile).
- ✓ Les capacités de concertation et d'influence internationale des acteurs français sont renforcées, afin d'accroître leurs engagements institutionnels et financiers en faveur de la biodiversité et des ressources naturelles.

Objectif 2.1 – Augmenter le niveau et la qualité des engagements de manière à atteindre à horizon 2025 l'objectif d'un engagement de 1 Md€ de co-bénéfices biodiversité

Résultats attendus

- ✓ La finance biodiversité du groupe sera doublée sur la période 2019-2025 ; ce doublement sera réalisé par la consolidation des financements dédiés à la protection de la biodiversité et par un *mainstreaming* de la biodiversité dans l'ensemble des financements de l'AFD. Il pourra s'adosser au renforcement des synergies entre climat et biodiversité, via notamment l'engagement pris d'assurer que 30 % des financements climat de l'AFD soient associés à des effets positifs pour la biodiversité d'ici 2025 (décision du COMEX de mars 2020).
- ✓ L'AFD accroît son niveau d'engagement financier sur des opérations dédiées à la protection et la conservation de la biodiversité. Elle investit en particulier là où les contextes le permettent et où les enjeux sont les plus prégnants, en faveur de la préservation des espèces sauvages protégées par la CITES et participe à la lutte internationale contre le braconnage, le commerce ou la détention illicite de ces espèces.
- ✓ L'AFD accroît ses investissements en faveur d'opérations à co-bénéfices biodiversité dans les secteurs identifiés par l'IPBES comme sources de pressions non soutenables à moyen-long terme par les écosystèmes (*mainstreaming*). Une priorité est accordée aux opérations à double co-bénéfice climat-biodiversité, en reconnaissance du potentiel important de la mobilisation des Solutions Fondées sur la Nature (SFN) et de l'économie pro nature pour l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris en matière d'atténuation et d'adaptation).

- ✓ Les secteurs publics et privés, ainsi que les organisations de la société civile sont mobilisés dans le cadre de ce portefeuille de projets.

Objectif 2.2 – Maîtriser les impacts sur la biodiversité des opérations financées

Résultats attendus

- ✓ Le dispositif de maîtrise des risques biodiversité est renforcé selon des standards internationaux, y compris les exigences de compensation des impacts résiduels.
- ✓ Une vigilance accrue de l'Avis développement durable est assurée sur les impacts des opérations sur la biodiversité et les ressources naturelles, en particulier si celles-ci présentent un fort antagonisme climat-biodiversité.

Objectif 2.3 – Rendre compte des financements et des impacts biodiversité

Résultats attendus

- ✓ La programmation du plan d'affaires biodiversité est suivie de façon régulière.
- ✓ Le dispositif de redevabilité des activités et des financements en faveur de la biodiversité de l'AFD est renforcé. Un bilan des engagements annuels biodiversité est publié annuellement, ainsi qu'un document de reporting relatif aux indicateurs agrégables d'impacts des financements AFD sur la biodiversité.

Objectif 3.1 – Produire des connaissances pour appuyer l'intégration de la biodiversité dans les opérations et positionner le groupe AFD dans le débat international

Résultats attendus

- ✓ Un programme de recherche sur la biodiversité est monté, incluant notamment (i) une étude des flux financiers mondiaux en faveur de la biodiversité, en partenariat avec CBD, UNEP, OCDE, (ii) des productions d'analyses et méthodes, pour renforcer les co-bénéfices biodiversité dans les opérations de développement (politiques publiques, projets urbains, projets de territoire, projets agricoles, institutions financières...), (iii) un volet de renforcement des capacités des chercheurs du sud avec mise en place d'un prix pour les chercheurs du sud en matière de biodiversité.
- ✓ La formulation d'une proposition, après expérimentation, d'un indicateur de l'empreinte biodiversité physique du plan d'affaires Groupe – reporting du No Net Loss/Net Gain.

Objectif 3.2 – Capitaliser sur les opérations du groupe AFD et produire des retours d'expérience

Résultats attendus

- ✓ Des évaluations ex post sur des stratégies ou opérations ou groupes d'opérations ou thématiques sont produites, sous l'angle biodiversité ou incluant la thématique biodiversité.
- ✓ Les savoir-faire des équipes sont renforcés via la capitalisation.
- ✓ Les résultats des évaluations sont diffusés et valorisés.

Objectif 4.1 – Participer à l'élaboration d'une position française ambitieuse dans la négociation et mise en œuvre de l'accord mondial post-2020 sur la biodiversité

Résultats attendus

- ✓ Le groupe AFD se mobilise pour une prise en compte renforcée des enjeux « Biodiversité » par le secteur financier public et privé, en lien avec les « Équipes France » concernées, et en synergie avec l'objectif de mobilisation des ressources du cadre post-2020.
- ✓ Le groupe AFD contribue à l'émergence d'un « engagement renouvelé de la communauté internationale pour la nature » dans le cadre des négociations internationales de la CDB, en particulier la COP15, et appuie la contribution des États Parties en développement à la négociation de cet accord, en lien avec les « Équipes France » concernées.
- ✓ Le groupe AFD contribue à faire du Congrès mondial de la nature de l'UICN une étape constructive en vue d'un accord ambitieux COP15 et ses événements connexes, en lien avec les « Équipes France » concernées.
- ✓ Le groupe AFD se mobilise pour une prise en compte renforcée des enjeux « Biodiversité » dans les autres sommets internationaux pertinents (G7 Environnement, One Planet Summit, CCNUCC, etc.), en lien avec les « Équipes France » concernées.

Objectif 4.2 – Sensibiliser partenaires, clients et grand public sur la place de la biodiversité dans l'Agenda 2030 et sur l'ambition du groupe AFD

Résultats attendus

- ✓ Les meilleures pratiques « pro-nature », politiques et projets de conservation de la biodiversité du groupe AFD mais aussi les initiatives et positionnements du groupe sont valorisés et diffusés.
- ✓ La biodiversité est l'une des thématiques « majeures » de la communication du groupe AFD en 2020 et 2021 afin de toucher l'ensemble des cibles du groupe dans le cadre de l'agenda préparatoire à la COP15 (partenaires, influenceurs, interne, grand public).

3.3 Priorités géographiques

DÉPARTEMENT AMÉRIQUE LATINE	CAD 2 – PROTECTION ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ	CAD 1 – MAINSTREAMING DE LA BIODIVERSITÉ / ÉCONOMIE PRO-NATURE
DR BRÉSIL CÔNE SUD Brasilia	Politiques publiques et gouvernance de la biodiversité Aires protégées et terres indigènes	Territoires, Forêts, gestion foncière & filières durables Aménagement urbain, villes vertes, lutte contre les pollutions Finance verte Infrastructures résilientes
DR ZONE ANDINE Bogota	Politiques publiques et gouvernance de la biodiversité Aires protégées et terres indigènes	GIRE – adaptation au changement climatique et aux catastrophes associées Aménagement urbain, villes vertes, lutte contre les pollutions Territoires, agro-écologie, gestion foncière & filières durables Infrastructures résilientes
DR AMÉRIQUE CENTRALE Mexico	Politiques publiques et gouvernance de la biodiversité	Territoires, gestion foncière & filières durables Gestion durable des pêches Finance verte Aménagement urbain, villes vertes, lutte contre les pollutions

DÉPARTEMENT TOUT AFRIQUE	CAD 2 – PROTECTION ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ	CAD 1 – MAINSTREAMING DE LA BIODIVERSITÉ / ÉCONOMIE PRO-NATURE
DR GRAND SAHEL Ouagadougou	Gestion des aires protégées terrestres et marines Lutte contre la dégradation des terres Restauration & gestion des forêts et zones humides approches communautaires	Territoires, gestion foncière, filières durables, agro-écologie GIRE/GIZC – adaptation au CC et aux catastrophes associées Sécurisation et gestion des zones pastorales Aménagement urbain, villes vertes, déchets, lutte contre les pollutions
DR AFRIQUE CENTRALE Yaoundé	Gestion des aires protégées terrestres et marines Lutte contre le braconnage Corridors écologiques et approches communautaires	Territoires, Forêts, gestion foncière & filières durables GIRE – adaptation au changement climatique Formation-éducation nature
DR GOLFE DE GUINÉE Abidjan	Gestion des aires protégées terrestres et marines Lutte contre le braconnage Lutte contre la dégradation des terres, restauration, corridors Approches communautaires	GIRE/GIZC, villes côtières et adaptation au changement climatique Territoires, gestion foncière, Forêts, filières durables, pastoralisme Infrastructures résilientes
AFRIQUE AUSTRALE Joburg	Gestion des Aires protégées terrestres et marines Lutte contre le braconnage corridors écologiques et approches communautaires	GIRE/GIZC, villes côtières vertes et adaptation au changement climatique Territoires, gestion foncière & filières durables dont tourisme Finance verte, Infrastructures résilientes
DR AFRIQUE DE L'EST Nairobi	Gestion des aires protégées terrestres et marines Lutte contre le braconnage Renforcement des corridors écologiques Approches communautaires	GIRE/GIZC, villes côtières et adaptation au changement climatique Territoires, gestion foncière et filières durables Accompagnement de l'intensification agricole
DR AFRIQUE DU NORD Casablanca	Gestion des aires protégées terrestres et marines Restauration des forêts et des zones humides Approches communautaires	GIRE/GIZC et adaptation au changement climatique Territoires, gestion foncière & filières durables Gestion durable des pêches

DÉPARTEMENT TROIS OCÉANS	CAD 2 – PROTECTION ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ	CAD 1 – MAINSTREAMING DE LA BIODIVERSITÉ / ÉCONOMIE PRO-NATURE
DR OCÉAN ATLANTIQUE Fort de France	Aires protégées terrestres et marines Restauration des forêts et des zones humides	Territoires, gestion foncière & filières durables GIZC et adaptation au changement climatique Finance verte
DR OCÉAN INDIEN St Denis	Gestion des aires protégées terrestres et marines Approches communautaires	Territoires, gestion foncière & filières durables GIRE/GIZC et adaptation au changement climatique Finance agricole verte
DR OCÉAN PACIFIQUE Nouméa	Gestion des Aires protégées terrestres et marines Approches communautaires	GIRE/GIZC et adaptation au changement climatique Aménagement urbain, villes vertes, lutte contre les pollutions Solutions « bleues » pour le climat

DÉPARTEMENT ORIENTS	CAD 2 – PROTECTION ET CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ	CAD 1 – MAINSTREAMING DE LA BIODIVERSITÉ / ÉCONOMIE PRO-NATURE
DR ASIE DU SUD EST Bangkok	Gestion des Aires protégées terrestres et marines Lutte contre le braconnage et les trafics illégaux de faune Restauration des forêts et des zones humides	Territoires, gestion foncière & filières durables Gestion durable des pêches Aménagement urbain, villes vertes, lutte contre les pollutions GIRE/GIZC et adaptation au changement climatique
DR CHINE Pékin	Gestion des Aires protégées terrestres et marines Gestion des zones humides, prairies, forêts et zones côtières	Aménagement urbain, villes vertes, lutte contre les pollutions GIRE/GIZC et adaptation au changement climatique Tourisme durable et patrimoine Finance verte Santé - Environnement, santé animale
DR EURASIE Istanbul	Gestion des aires protégées terrestres et marines Gestion et restauration des forêts et des zones humides	GIRE/GIZC et adaptation au changement climatique Territoires, gestion foncière, forêts, filières durables Aménagement urbain, villes vertes, lutte contre les pollutions Infrastructure résilientes
DR ASIE DU SUD New Delhi	Gestion des aires protégées terrestres et marines gestion et restauration des forêts et des zones humides	Territoires, gestion foncière & filières durables Gestion durable des pêches Aménagement urbain, villes vertes, lutte contre les pollutions, déchets GIRE et adaptation au changement climatique Infrastructures résilientes
DR MOYEN ORIENT Beyrouth	Gestion des aires protégées terrestres et marines Gestion et restauration des forêts et des zones humides	GIRE/GIZC et adaptation au changement climatique Territoires, gestion foncière et filières durables Aménagement urbain, villes vertes, lutte contre les pollutions

ANNEXE 4. NOTE DE CADRAGE DE L'ACTION DU GROUPE AFD POUR LES OCÉANS

« **L'océan est un espace de vie et de développement en commun. La mission du groupe AFD doit contribuer à restaurer l'équilibre entre la préservation de son bon état écologique et ses multiples usages par l'humanité :**

(i) Le groupe AFD, en tant que Banque publique de développement, **finance la protection des océans et l'économie littorale** : elle y a consacré 5 % de ses engagements au cours de ces 10 dernières années, soit près de 5 Md€ ;

(ii) La force du Groupe est, dans cet espace si particulier mais qui représente 70 % de la surface du globe, de combiner des approches et **offres de financement qui combinent développement économique, développement humain et préservation des écosystèmes** ;

(iii) En signant les 14 Principes de l'économie bleue durable, l'engagement du groupe AFD est de poursuivre ses efforts pour des Océans en Commun, de suivre, compatibiliser et faire croître les projets qu'il finance en faveur des Océans pour consolider sa position de **banque publique leader en matière de contribution à la conservation des océans et à l'économie bleue durable.** »

4.1 Contexte global Océan, développement, climat

L'océan est un espace méconnu mais essentiel pour les sociétés humaines, qui le partagent et en exploitent les différentes ressources. Principale source de protéines pour plus de 3 milliards de personnes, il constitue un socle d'emploi pour 10 à 12 % de la population mondiale dont 90 % vivent dans les pays en développement. Il est également au cœur de l'équilibre du système climatique, absorbant à la fois 90 % de l'excès de chaleur de l'atmosphère et près de 30 % du dioxyde de carbone anthropique. Il freine ainsi l'effet de serre et le changement climatique par deux mécanismes distincts : la pompe physico-chimique, qui se base sur la solubilité du dioxyde de carbone dans l'eau, et la pompe biologique, impliquant les organismes vivants, notamment le plancton. Enfin, certains écosystèmes marins et côtiers sont critiques pour renforcer la résilience et l'adaptation des populations littorales et insulaires, en réduisant la vulnérabilité des infrastructures aux phénomènes climatiques et géologiques (érosion, tsunamis, événements climatiques extrêmes, élévation du niveau de la mer) et en maintenant une diversité biologique nécessaire pour éviter la disparition soudaine d'espèces consommées.

L'océan est aujourd'hui menacé par les effets du changement climatique, la surexploitation des ressources et les pollutions d'origine humaine, en mer comme à terre. Les acteurs économiques, politiques et institutionnels se mobilisent graduellement autour de ces enjeux, comme le montrent les nombreuses conférences internationales sur le sujet (OurOcean, COP25, conférence des Nations unies sur l'ODD14, etc.) et appellent à augmenter les efforts de financements de projets autour de l'économie durable des océans, y compris dans les PED.

4.2 Activité AFD autour de l'Océan

L'engagement du groupe AFD autour de l'océan est d'ores et déjà une réalité plurielle : les projets financés portent sur la réduction des pollutions, notamment ceux labellisés par la Clean Oceans Initiative, sur le développement des territoires marins et côtiers, mais aussi sur la promotion des solutions basées sur la nature et l'amélioration des cadres de gouvernance des ressources marines et côtières. Parmi les **251 projets « océan » octroyés entre 2008 et 2018 par le groupe** (soit 3 % du nombre total de projets du groupe et 5,2 % – 4,7 milliards d'euros – de son volume financier), environ **la moitié de ces projets ont a priori un impact positif sur l'état écologique de l'océan** (projets de conservation, d'assainissement, de gestion durable, etc.), quand **l'autre moitié, de par leur nature** (développement de constructions littorales et de ports, du transport maritime, du tourisme, etc.), **peuvent avoir des conséquences négatives pour les écosystèmes.**

4.3 Axes stratégiques

Une note de cadrage « L'Océan, espace de vie et de développement en commun » a été préparée en cohérence avec la note de transition territoriale et écologique, la stratégie Trois Océans et la note convergence Biodiversité Climat, et détaille les opportunités d'action pour l'AFD. Ce cadre permet de définir les priorités, une ligne d'action claire et d'y associer une contribution de l'Agence à la stratégie française d'influence, notamment en ce qui concerne le triptyque climat – océan – biodiversité, nexus important dans les négociations internationales actuelles en matière d'environnement.

Il est proposé que l'AFD travaille sur les trois axes thématiques et les deux axes transversaux suivants :

AXE 1 / Améliorer la gouvernance des espaces et ressources marin(e)s et côtier(e)s

- Appuyer la production de connaissances interdisciplinaires et d'outils intégrés d'aide à la décision
- Renforcer les capacités des organismes de gouvernance et de gestion des territoires à tous les niveaux
- Lutter contre les activités illégales en améliorant la sécurité maritime

AXE 2 / Promouvoir des secteurs maritimes compétitifs, durables et inclusifs

- Appuyer la mise à niveau et aux normes des pratiques, équipements et infrastructures maritimes et côtiers
- Favoriser l'insertion des produits et services issus de l'exploitation durable de la mer dans les marchés locaux, régionaux, internationaux
- Améliorer le bien-être et la résilience économique, environnementale, sociale des communautés côtières
- Valoriser le rôle des femmes dans les secteurs maritimes

AXE 3 / Conserver les écosystèmes côtiers et marins et maîtriser les pressions anthropiques

- Atténuer les pressions issues des activités humaines sur l'océan et notamment les pollutions d'origine terrestre
- Protéger et restaurer la biodiversité marine et côtière

Axe transversal A / Renforcer la résilience des écosystèmes, des populations et des infrastructures en favorisant les solutions fondées sur la nature

Axe transversal B / Soutenir les territoires insulaires et ultramarins

4.4 Leviers d'action

Cette note ne contient pas d'engagement en matière de plan d'affaires mais propose un objectif de **classer au moins 70 % des projets océan en CAD 1 ou CAD 2 – Biodiversité d'ici 5 ans**. Pour cela, plusieurs leviers d'action sont proposés, notamment :

- 1) l'adoption d'un marqueur « Océan » pour les projets en instruction, afin de garantir leur suivi spécifique, une meilleure prise en compte des enjeux Océan dans l'application des analyses et avis « Développement durable » (DD) en lien avec la dimension 4-biodiversité de la grille d'analyse DD et potentielle adaptation de la grille d'analyse en préparation du futur marqueur OCDE ; l'analyse croisée permettra un suivi et une redevabilité sur les engagements du groupe en matière de contribution à la conservation des océans et à l'économie bleue durable ;
- 2) l'élargissement du mandat du groupe AFD aux eaux internationales, sous certaines conditions, afin de financer des activités liées au secteur maritime non ancrées spécifiquement dans un pays éligible à l'APD mais opérant dans les eaux internationales proches des géographies d'intervention de l'AFD et ayant une empreinte sanitaire, climatique et/ou environnementale forte ; ceci en lien notamment avec les nouvelles réglementations de l'OMI et les négociations onusiennes sur la biodiversité en haute-mer ;
- 3) la signature par le groupe AFD, y compris Proparco, des 14 Principes de financement de l'économie bleue durable ;
- 4) la mise en place d'un point focal thématique transversal Océan au sein du département Transitions Écologiques et Ressources Naturelles d'ici 2021.

ANNEXE 5. POSITIONNEMENT ET INTERVENTIONS DU GROUPE AFD DANS LE SECTEUR DU LOGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

Résumé du Focus thématique « Villes durables »

<https://www.afd.fr/fr/ressources/focus-villes-durables>

L'approche territoriale est essentielle pour appréhender l'ensemble des échelles spatiales et croiser les défis urbains d'une ville. Elle doit permettre d'articuler des projets

sectoriels (logement, accès aux services, mobilité urbaine, etc.) avec une vision de long terme du développement de la ville. En cela, la collectivité locale est l'acteur central, avec lequel un dialogue est à construire, y compris dans les cas, nombreux, de projets portés par les gouvernements nationaux.

5.1 Portefeuille 2017-2019

Les interventions du groupe AFD dans le domaine de la ville durable représentent en moyenne 1 milliard d'euros sur les trois dernières années :

- **Une des spécificités de l'AFD : le financement des programmes d'investissement des collectivités locales et des opérateurs urbains ultramarins (environ 375 M€ chaque année)**, dans une logique partenariale avec les acteurs du territoire (services de l'État, Caisse des dépôts et consignations). Cet accompagnement vise à redresser durablement la situation financière de certaines collectivités locales en difficulté et à retrouver leur rôle de financeur et de gestionnaire d'équipements de service public.
- **L'Afrique continentale bénéficie de 36 % des engagements** ; 20 % sont engagés en Asie, 8 % en Amérique Latine et 36 % dans le bloc « trois océans » (l'Outre-Mer français et les pays insulaires environnants) ;
- **Les prêts souverains restent l'outil d'intervention majoritaire (44 % des engagements)** : les prêts Outre-mer représentent un tiers des engagements et les prêts avec les acteurs non souverains étrangers près de 10 % des octrois (en croissance régulière).

5.2 Perspectives 2020-2022

Les orientations stratégiques 2020-2022 (cadre d'intervention sectoriel Ville durable validé en 2019 et disponible sur le site www.afd.fr) ont pour objectif d'accompagner le développement de villes inclusives, productives et résilientes :

- **Améliorer la qualité de vie des citoyens** : l'AFD poursuit ses efforts en faveur d'un meilleur accès aux services essentiels et équipements urbains, avec une attention particulière portée au traitement des déchets solides,

notamment sur le continent africain. En centrant son approche sur les habitant.e.s, elle s'emploie à développer, au sein de chaque projet, des actions en faveur de la création d'emplois, de l'insertion économique.

- **Favoriser un développement urbain équilibré et réduire les fractures territoriales** : en accompagnant la planification et en contribuant au développement des villes secondaires.
- **Renforcer les acteurs locaux en charge de la ville** : les interventions de l'AFD visent à accompagner les États dans la conduite de processus de décentralisation et à accompagner les collectivités locales les plus matures dans le financement de leur programme d'investissement.

De façon transversale, l'approche ville et climat est un marqueur fort de cette stratégie : elle intègre les enjeux d'atténuation et d'adaptation (programmation urbaine intégrant ces dimensions, gestion des risques de catastrophes, formes urbaines, biodiversité en ville, aménagement des berges...) à l'appui d'une « boîte à outils » méthodologique co-construite avec la division Climat.

Trois leviers transversaux devraient permettre d'accélérer la mise en œuvre de ces interventions :

- **Le laboratoire d'innovation urbaine** qui permet de mieux intégrer la société civile et les habitants à chaque étape des projets (conception, mise en œuvre, gestion des équipements).
- **Le numérique**, levier de transformation de l'action publique, sera encouragé.
- Le déploiement de la stratégie se fait en **partenariat avec les acteurs français du développement urbain** (collectivités, agences d'urbanisme, experts, recherches, entreprises, etc.), **les autres bailleurs de fonds** (UE et Banque mondiale), **les organisations internationales (ONU Habitat) et les réseaux de villes** (CGLU).

ANNEXE 6. POSITIONNEMENT ET INTERVENTIONS DU GROUPE AFD DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS

Résumé du Focus thématique « Mobilité et transports »

<https://www.afd.fr/fr/ressources/mobilite-et-transport-cadre-d-intervention-sectoriel-du-groupe-afd>

La mobilité des personnes et des biens est l'une des conditions essentielles pour l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD) : elle est en effet indispensable pour l'accès des personnes à l'emploi et aux services essentiels (santé, éducation) ; pour le fonctionnement efficace et soutenable d'une économie productive ; et pour que les villes restent efficaces, respirables et « vivables ».

Par ailleurs, le secteur du transport (14 % des émissions de GES au niveau mondial) est un **levier incontournable dans la lutte contre le changement climatique**. En moyenne, 50 % des projets de transports approuvés par le groupe AFD ont un co-bénéfice Climat.

6.1 Portefeuille 2017-2019

Les interventions du groupe AFD dans le secteur des transports représentent entre 12 et 15 % des engagements annuels du Groupe, soit 1,4 Md€ en moyenne sur les trois dernières années (2017-2019). Ces engagements se répartissent de la façon suivante :

- **La moitié de ces engagements est consacrée à la mobilité urbaine durable**, le reste se répartissant équitablement entre un axe « connectivité nationale » (transport routier et ferroviaire longue distance) et un axe « intégration internationale » (transport maritime et aérien) ;
- **L'Afrique continentale est récipiendaire de 42 % de ces engagements** ; 32 % sont engagés en Asie, et 16 % dans le bloc « trois océans » qui inclut l'Outre-Mer français et les pays insulaires environnants (comme la République Dominicaine) ;
- **Les prêts souverains sont l'outil d'intervention majoritaire (66 % des engagements)**, malgré l'importance des interventions avec des acteurs non souverains ou privés, notamment dans le transport maritime et aérien.

6.2 Perspectives 2020-2022

Les orientations stratégiques 2020-2022 (cadre d'intervention sectoriel Transports & Mobilités validé en 2019 et disponible sur le site www.afd.fr) ont pour objectif de favoriser la transition du secteur pour rendre les **systèmes de transport plus inclusifs, efficaces, sûrs et sobres en carbone**.

- **Mobilité urbaine** : au-delà des infrastructures de transport collectif capacitaire comme les métros ou les bus en site propre (segment d'intervention privilégié d'un bailleur comme l'AFD), un positionnement : *(i)* volontariste sur le dialogue de politiques publiques (transition bas carbone, accès pour tous, inclusion des femmes, transition numérique, gouvernance et financement durable...) et *(ii)* davantage diversifié, avec notamment une attention portée au « verdissement » des flottes à fort usage (taxis, minibus, bus) et à la professionnalisation des transporteurs artisanaux.

- **Connectivité nationale (rail et route)** : un soutien aux investissements raisonnés dans le ferroviaire, un travail sur l'amélioration de l'efficacité énergétique des véhicules (y compris les camions) ; et toujours, la sécurité routière et la maintenance des routes comme sujets d'attention.

- **Transports internationaux (aérien et maritime)** : une attention systématique à la transition écologique et énergétique du secteur et aux enjeux de sûreté et de sécurité.

Trois leviers transversaux devraient permettre d'accélérer la mise en œuvre de ces interventions :

- **L'innovation et le numérique** seront encouragés.
- **Le secteur privé** sera mobilisé afin d'optimiser les investissements, avec un partage équilibré des risques en fonction des contextes – cf. le rôle de Proparco pour rendre ce levier effectif.
- **Les partenariats et l'expertise française et européenne** seront valorisés, notamment les coopérations décentralisées favorisant les échanges entre pairs – cf. le rôle d'Expertise France.

ANNEXE 7. CADRE DE REDEVABILITÉ : INDICATEURS DE LA STRATÉGIE TRANSITION TERRITORIALE ET ÉCOLOGIQUE

Présentation par engagements du POS

Engagement 100 % Accord de Paris

- Réduction des émissions de GES (tCO₂ éq évitées) ;
- % en volume des engagements à co-bénéfices climat (en distinguant adaptation / atténuation) ;
- % en volume des co-bénéfices climat favorables à la biodiversité par rapport au total des co-bénéfices climat (Convergence climat-biodiversité).

Engagement 100 % lien social

- Part en volume des engagements annuels de l'AFD ayant un objectif genre principal ou significatif (marqueur 1 et 2 de l'OCDE).

Présentation par axes

Axe 1 / Améliorer la qualité de vie de tous et favoriser le vivre ensemble

- Montant des engagements pour l'axe 1 par grand espace géographique (Afrique, Amériques, Orient, Trois Océans), en M€ ;
- Nombre de personnes bénéficiant d'un service d'assainissement géré en toute sécurité ;
- Nombre de personnes bénéficiant d'un service d'alimentation en eau potable géré en toute sécurité ;
- Nombre de personnes dont les conditions d'habitation, d'accès aux espaces publics ou aux équipements urbains socio-collectifs ont été améliorées ;
- Nombre de personnes bénéficiant d'un accès amélioré à un transport durable.

Focus sécurité alimentaire toutes transitions

- Part des autorisations d'engagement en subventions dans les secteurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l'agriculture durable (AFD + PROPARCO).

Axe 2 / Renforcer l'attractivité de tous les territoires

- Montant des engagements pour l'axe 2 par grand ensemble géographique (Afrique, Amériques, Orient, Trois Océans), en M€ ;
- Longueur des voies terrestres (routière / ferroviaire) interurbaines créées ou réhabilitées ;
- Nombre de personnes dont les activités génératrices de revenus ou l'emploi ont été soutenus dans le cadre de projet d'aménagement ou de développement urbain.

Axe 3 / Promouvoir des territoires écologiques et résilients

- Montant des engagements pour l'axe 3 par grand ensemble géographique (Afrique, Amériques, Orient, Trois Océans), en M€ ;
- Nombre d'exploitations familiales agricoles en conversion vers des systèmes agroécologiques.

Focus biodiversité toutes transitions

- Superficies bénéficiant de programmes de conservation/restauration de la biodiversité (AFD) ;
- Part des autorisations d'engagement contribuant directement à la protection de la biodiversité (i.e. co-bénéfices biodiversité) dans les États étrangers et les Outre-Mer (AFD et Proparco).



LISTE DES SIGLES

AFD : Agence française de développement

AMP : Aires maritimes protégées

ADEME : Agence de la transition écologique

ANRU : Agence nationale pour la rénovation urbaine

APD : Aide publique au développement

BEI : Banque européenne d'investissement

BRT : Bus Rapid Transit

CA : Conseil d'administration

CAD : Comité d'aide au développement

CAF : Corporation andine de développement

CAFI : Initiative pour la Forêt d'Afrique centrale

CC : Changement climatique

CCNUCC : Convention cadre des Nations unies sur les Changements climatiques

CDB : Convention sur la diversité biologique

CDC : Caisse des dépôts et consignations

CDN : Contributions déterminées au niveau national

CGLU : Cités et Gouvernements Locaux Unis

CICID : Comité interministériel de la coopération internationale et du développement

CICLASIA : Cities and Climate in Asia Initiative

CICLIA : Cities and Climate Change in Sub-Saharan Africa Initiative

CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

CITES : Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction

COMEX : Comité exécutif

COP : Conférence des Parties

DR : Direction régionale

ETI : Entreprises de taille intermédiaire

EUR : Euros

FASEP : Fonds d'études et d'aide au secteur privé

FDR : Feuille de route pour la Biodiversité

FEXTE : Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences

FFEM : Fonds français pour l'environnement mondial

FICOL : Facilité de financement des collectivités territoriales

FVC : Fonds Vert pour le Climat

GES : Gaz à effet de serre

GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

GIRE : Gestion intégrée des ressources en eau

GIZC : Gestion intégrée des zones côtières

GTF : Green Task Force

IDFC : International Development Finance Club

IPBES : Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

IRD : Institut de recherche pour le développement

MYC : Mobilise your City

OCDE : Organisation de coopération et développement économiques

ODD : Objectif de développement durable

OFB : Office Français de la Biodiversité

OGM : Organisme génétiquement modifié

OMS : Organisation mondiale de la Santé

OSC : Organisation de la société civile

ONU : Organisation des Nations-Unies

PACTE : Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises

PED : Pays en développement

PIB : Produit intérieur brut

PME : Petites et moyennes entreprises

POS : Plan d'orientation stratégique

RESSCUE : Resilience to cope with Climate Change in Urban areas

SFN : Solutions fondées sur la nature

SLT : Stratégies à long terme

SNDI : Stratégie nationale de lutte contre la déforestation

UE : Union européenne

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

UNEP : United Nations Environment Programme

UPFI : Initiative pour le Financement de Projets Urbains

WCS : Wildlife Conservation Society (Société pour la Conservation de la Vie sauvage)

WWF : *World Wildlife Fund* – Fonds mondial pour la nature

Qu'est-ce que l'AFD ?

Le groupe Agence française de développement (AFD) est un établissement public qui finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Plateforme française d'aide publique au développement et d'investissement de développement durable, nous construisons avec nos partenaires des solutions partagées, avec et pour les populations du Sud.

Nos équipes sont engagées dans plus de 4 000 projets sur le terrain, dans les Outre-mer et dans 115 pays, pour les biens communs de l'humanité – le climat, la biodiversité, la paix, l'égalité femmes-hommes, l'éducation ou encore la santé. Nous contribuons ainsi à l'engagement de la France et des Français en faveur des Objectifs de développement durable. Pour un monde en commun.

<http://www.afd.fr>

AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

Tél. : +33 1 53 44 31 31 – Fax. : +33 1 44 87 99 39
5, rue Roland Barthes, 75 598 Paris Cedex 12 – France

www.afd.fr